

Saint-Dizier-Masbaraud



SAINT-DIZIER-MASBARAUD

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2022

Sommaire

1. Le mot du Maire	p 3 à 10
2. Tableau des élus	p 11
3. Présentation des nouveaux employés	p 12
4. Budget	p 13 à 24
5. Le multiservice	p 25
6. Le marché	p 26
7. Les écoles	p 27
8. Les travaux	p 28 à 34
9. Le plan d'eau	p 35
10. Recherche médecin	p 36
11. Les commémorations.....	p 37 à 39
12. Visite au Sénat.....	p 40
13. CCAS.....	p 41
14. Centenaire.....	p 42
15. Interview	p 43
16. Les associations	p 44 à 48
17. Des habitants à l'honneur	p 49 à 50
18. La page des élus de l'opposition.....	p 51
19. Etat civil	p 52 à 53
20. Infos pratiques : conseiller numérique	p 54
21. Infos pratiques : annexes des services publics	p 55 à 56
22. Infos pratiques : CO'ORDI	p 56
23. Infos pratiques : ILLIWAP	p 57
24. Infos pratiques : urbanisme	p 58
25. Infos pratiques : recensement citoyen	p 59
26. Infos pratiques : Relai Assistantes Maternelles	p 60
27. Infos pratiques : Centre hospitalier de Bourgneuf	p 61
28. Infos pratiques : Lyme.....	p 62
29. Infos pratiques : frelons asiatiques	p 63
30. Infos pratiques : horaires services communaux	p 64

Le mot du Maire



Chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an ont rythmé la fin de l'année 2021, synonymes de convivialité, de joie et de retrouvailles avec vos proches.

Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent ces périodes sont nécessaires, surtout dans ce contexte difficile et incertain.

La pandémie de COVID-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. A ce titre, l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

Je souhaite remercier la population qui, dans une large majorité, respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

Ces périodes de confinement et leurs répercussions marqueront l'histoire du monde entier.

Je pense tout d'abord aux personnes ayant été atteintes par ce virus avec plus ou moins de séquelles sur leur santé, au personnel soignant confronté à une surcharge de travail inédite, dans des conditions souvent très difficiles.

Je pense aussi à nos commerçants, artisans et à toutes les entreprises pour qui les conséquences seront lourdes sur l'avenir de leur activité.

Les conseillers municipaux que vous avez élus, en mars 2020, ont vécu une période très compliquée, mais je tiens à souligner leur engagement infaillible. Ils ont répondu présents dans leur prise de responsabilité.

La crise n'est pas terminée, mais nous espérons tous reprendre une vie normale le plus vite possible.

Je tiens à remercier les enseignants, le personnel communal et les agents du périscolaire, qui s'investissent tous les jours à nos côtés malgré toutes ces contraintes.

Cette situation complexe, que nous affrontons quotidiennement, rend plus difficiles nos réalisations, mais notre volonté de construire ensemble, est plus forte que jamais et l'aboutissement sera gratifiant pour tous les administrés de Saint-Dizier-Masbaraud et c'est là tout l'essentiel.

Joël ROYERE

Chers administrés, je vous invite à lire ci-après, les explications de ce long silence car nous luttons contre vents et marées pour mener à bon port, notre navire « Saint-Dizier-Masbaraud ».

Le Conseil Municipal :

Elu depuis 27 ans, c'est la première fois que j'ai été confronté à des démissions de colistiers... J'avoue que j'ai été surpris et profondément déçu, car malgré mes sollicitations, ces démissionnaires ont abandonné les fonctions qui leur avaient été confiées, pour des raisons « occultes ». Leur enthousiasme du départ s'est vite transformé en reculade, certains élus novices ne se sentant peut-être pas à la hauteur de leur tâche...

Comment ont-ils pu trahir la profession de foi de notre liste et nous tromper ? Jusqu'à diffuser une lettre affirmant des contre-vérités.

En dépit de cela nous avons poursuivi notre mission...

Après la démission pour « raisons personnelles » de l'adjoint aux ressources humaines, je précise que dorénavant ce n'est plus un adjoint qui gère le personnel mais le Maire, la première adjointe et la responsable des services administratifs.

Monsieur Gilles MAINGOUTAUD m'a chargé d'informer qu'il a bien quitté le Conseil pour des raisons personnelles, et non en opposition à moi-même, contrairement à ce qu'un certain pamphlet affirmait.

Le Budget :

Compte Administratif : lors du vote du budget du 16 avril 2021, celui-ci a été validé malgré l'égalité de voix (9 voix pour et 9 voix contre). En effet, selon la loi, le Maire n'étant pas autorisé à voter, par conséquent en cas d'égalité de voix ledit Budget est accepté.

Budget primitif : Il n'a pas été validé pour une voix (9 pour, 1 blanc et 9 contre). Le Maire a le droit de vote mais il faut une majorité de voix pour le valider. Cet état de fait a conduit la Préfète de la Creuse à demander l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes afin de vérifier ledit budget.

Jusqu'à là rien de grave sinon un retard et un parcours du combattant pour obtenir une réponse. Ce contrôle s'effectue à une date inconnue et la Chambre Régionale des Comptes a un mois pour donner sa réponse à compter de sa vérification.

La validation du budget ne nous est donc parvenue que le 9 août 2021, mais la Chambre Régionale des Comptes a retiré le projet de l'Etang, une grande partie des sommes budgétées pour les routes, les travaux de réfection des bureaux et les subventions aux associations, opérations jugées non prioritaires pour elle.

Le parcours n'était pas encore terminé car ensuite c'était au tour de la Préfète de valider ou modifier la réponse de la Chambre Régionale des Comptes ; Elle avait 15 jours pour le faire. Validation obtenue le 23 août 2021, la Préfète a réintégré dans ce budget la mise aux normes de l'Etang.

La CRC nous a laissé la possibilité de corriger ce budget par des décisions modificatives, sachant que les plans de financement de divers projets ont été votés.

D'avril à septembre, plus de 4 mois de perdus et irrattrapables. Quel gâchis ! Sans le plan de relance de l'Etat et les projets des autres années à terminer, nous n'aurions rien fait.

Les travaux du « palais municipal », à savoir l'accueil des administrés, les bureaux des employés et des élus, la mise aux normes des toilettes, des archives, l'amélioration de la bibliothèque... Ces travaux, conseillés et étudiés par un ergonome du Centre de Gestion de la Creuse, devaient être subventionnés à 70%, mais ceux-ci ne pourront être réalisés en 2022, le personnel administratif et les élus continuerons donc de travailler dans des conditions déplorables.

Le montant des travaux pour les routes réduit à 45.000 €, alors qu'à mon avis il reste beaucoup à faire à SAINT-DIZIER-MASBARAUD entre les routes et les pistes.

Même si nous avons redéposé un dossier pour 2022, les taux ne seront plus les mêmes.

Je précise que tout nouveau dossier déposé ne sera pas validé avec la bonification de commune nouvelle (+30%) puisque le délai de 3 ans est dépassé.

Je ne comprends toujours pas pourquoi, avertis des conséquences, certains ont pu s'opposer au budget, et faire perdre tant d'argent à la commune.

Les critiques sont toujours faciles, des contre-vérités ont été écrites sur notre travail, mais notre priorité reste la commune et ses habitants.

Par exemple :

- Cinq dossiers ont été déposés en Préfecture fin 2020 : ceux-ci ont été subventionnés entre 70 et 80 %, il s'agit :
 - Travaux d'accessibilité des écoles,
 - Enfouissement des lignes électriques dans le bourg de Saint Dizier Leyrenne,
 - Achat d'un broyeur pour les services techniques,
 - Travaux de voirie,
 - Travaux au multiservice.
- Un dossier a été déposé et subventionné par l'agence de l'eau et le Conseil Départemental pour réaliser des travaux d'extension du réseau de télégestion de l'eau à Masbaraud-Mérignat, subventionné à 70%.
- En septembre 2021, nous avons convié à Saint Dizier Leyrenne la Sous-Préfète en charge du plan « France Relance ». Sur ses conseils, nous avons déposé auprès d'elle des dossiers qui ont été validés et nous avons obtenu 100% de subventions pour ces derniers, représentant un total de plus de 20 000 € d'économie pour la Commune, à savoir :
 - Pour faciliter la tâche du cuisinier de la cantine, un robot, une trancheuse à jambon et un four électrique pour zéro euro.
 - La cuisinière électrique de Masbaraud-Mérignat inadaptée va être remplacée par un matériel professionnel et tout cela sans dépenser un euro.

- Il y a un panneau lumineux à Saint Dizier Leyrenne, il n'y en avait pas à Masbaraud-Mérignat, qu'à cela ne tienne, un panneau y sera installé, toujours pour zéro euro.
- Le site internet de la Commune était devenu obsolète, un nouveau site va bientôt voir le jour et toujours sans frais.
- La Commune étant devenue centre instructeur pour la gestion des dossiers d'urbanisme, une nouvelle application informatique était nécessaire et obligatoire dont le coût élevé a été pris en charge par le plan de relance à 100%.

Le père Noël du Plan de Relance a été généreux pour Saint-Dizier-Masbaraud... Qui peut rêver mieux J'espère que cela n'est pas terminé.

Je vous laisse seuls juges de dire si nous travaillons dans le bon ou dans le mauvais sens pour la Commune malgré les « on-dit »...

Une année très compliquée avec **ce non-vote** du Budget Primitif par une partie du Conseil Municipal qui a porté atteinte à tous, et en conséquence a provoqué le report des projets et une complexité administrative pour sauvegarder les dossiers de demandes d'aides. En effet, les demandes de subventions doivent être déposées à des dates bien précises suivant l'administration, qui valide ou pas la demande, ensuite si le dossier est accepté, il doit passer devant une commission, qui étudie ladite demande et attribue ou pas...

Les Ecoles :

La vie scolaire n'a pas été un long fleuve tranquille, loin s'en faut.

Entre le covid, les masques, les réglementations, les grèves, les revendications, les manifestations, la fermeture de classe, nous avons tous été déconcertés ...

Sur la commune de Saint-Dizier-Masbaraud, deux sites accueillent les écoliers, l'un à Masbaraud-Mérignat, l'autre à Saint-Dizier-Leyrenne. Dans ce second bourg, cela a été l'incompréhension en février dernier, côté élus comme enseignants, après avoir appris lors d'un entretien en visioconférence avec le DASEN sur la carte scolaire 2021, que l'école n'aurait plus que trois enseignantes à la rentrée de septembre, et par conséquent une classe en moins. Nous avons été d'autant plus amer que l'école fait partie du seul réseau d'éducation prioritaire creusois (REP).

Quelques jours après avoir eu connaissance de la mauvaise nouvelle, les enseignants, les parents et les élus ont décidé de réagir :

- Ils ont adressé un courrier au DASEN exposant les difficultés qu'engendrerait cette suppression de poste : à savoir trois classes surchargées avec des niveaux différents sur deux cycles.
- Une réunion entre enseignants, parents, élus, s'est tenue devant l'école pour prévoir les actions à venir.
- Plusieurs manifestations ont eu lieu à Guéret devant l'Académie avec les autres communes concernées.
- Une rencontre a eu lieu avec les médias à la mairie de Guéret (FR3, France Bleu Creuse).

Enfin, malgré les nombreuses lettres envoyées depuis le début aux plus hautes instances académiques, départementales, aux Sénateurs et Député... Rien n'a pu ébranler la décision ultime : la suppression d'un poste d'enseignant à l'école de Saint Dizier Leyrenne.

Cette suppression de poste a demandé une réorganisation des services de l'école et un surcroît de travail.

Pour compliquer la tâche, les enseignantes et les employés de l'école et de la cantine ont dû faire face à des protocoles, toujours plus complexes et fastidieux, exigeant une vigilance permanente sous tension. Nous leur témoignons ici notre gratitude et les remercions d'avoir toujours été présents et fidèles à leurs postes.

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, il convient de prévoir une subvention de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques. Cette subvention permet aux enseignants de faire face rapidement aux différents besoins de l'école dans le cadre de son fonctionnement normal. Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève. Les enveloppes ainsi déterminées pour chaque école et sont gérées par les directrices et non par la mairie.

Il faut savoir aussi qu'un certain nombre de parents ont eu l'accord de l'académie pour faire l'enseignement à domicile. Cela participe, bien évidemment, à la fermeture de classe. Alors que par ailleurs, l'espoir renaît car on constate un baby-boom de nouveau-nés (douze sur l'année 2021).

Pour autant, tous les acteurs de cette situation, ne se sont pas découragés, avec tout de même quelques ressentiments.

La vie scolaire a repris son cours, bon gré mal gré, avec toutes les difficultés que cette suppression de classe a entraînées, mais les enfants sont heureux de se retrouver dans leur école avec leurs enseignants et de jouer dans la cour avec leurs petits camarades.

Personnel :

La fusion en 2019 des communes historiques de Masbaraud-Mérignat et de Saint Dizier Leyrenne pour créer la commune nouvelle de Saint-Dizier-Masbaraud, avec une population de 1250 habitants, n'avait pas été appréhendée à sa juste valeur, alors que cette commune nouvelle a été hissée dans une strate supérieure :

- une population importante,
- une addition progressive de missions et des compétences des quatorze employés.

C'est pourquoi la nouvelle équipe en place s'est interrogée pour confier une mission de conseil en organisation au Centre de Gestion de la Creuse pour le service administratif.

Après une présentation du projet au conseil municipal le 15 octobre 2020 par le CDG, ce même jour, le conseil municipal a délibéré favorablement pour cette étude. Cette mission du CDG, programmée en 11,5 jours, a commencé le 16 octobre 2020 pour se terminer en juillet 2021, et s'est déroulée en plusieurs étapes :

Etape 1 : Lancement de la démarche auprès des élus (préparation et animation de la réunion sur site).

Etape 2 : Elaboration d'un diagnostic de l'organisation du travail du Pôle administratif (entretiens avec le Maire, entretien individuel et immersion avec les Agents, synthèse documentaire).

Etape 3 : Animation de réunions de groupes de travail (ateliers, rédaction de supports).
Réunion du comité de pilotage n°1 avec la commission RH : Diagnostic organisationnel.

Etape 4 : Formalisation et validation d'un plan d'action pour réorganiser le pôle administratif (atelier de travail, rédaction de supports).

Réunion du comité de pilotage n°2 avec la commission RH : Formalisation et validation d'un plan d'actions portant sur la réorganisation du pôle administratif.

Réunion du comité de pilotage n°2bis avec la commission RH : Plan d'actions.

Etape 5 : Accompagnement de la mise en œuvre d'actions.

Réunion du comité de pilotage n°3 avec la commission RH : Restitution de l'étude et validation du plan d'actions.

Etape 6 : Évaluation de la démarche à 6 mois (analyse de l'avancement du plan d'actions et formalisation d'un support. Formalisation du Comité de Pilotage d'évaluation).

Réunion du comité de pilotage n°4 avec la commission RH : Evaluation de la démarche à 6 mois.

Cette mission du Centre de Gestion était indispensable pour comprendre l'organisation des services administratifs en place et proposer des améliorations.

Cette étude a permis de révéler quatre axes stratégiques d'intervention :

- 1° Donner du sens, une direction et de la clarté dans les missions affectées aux agents.
- 2° Sécuriser les méthodes de classement et d'archivage.
- 3° Accroître l'intégration de l'identité commune nouvelle.
- 4° Repenser l'aménagement des locaux au regard des besoins du service.

Pour donner suite à cette étude, le conseil municipal a réagi rapidement.

- En premier lieu, il a décidé de créer un emploi de « responsable des affaires générales » en remplacement du poste de la secrétaire partie en retraite en avril 2020, d'où l'embauche de Madame Laure MARITAUD en septembre 2021.

- En second lieu, comme suggéré par l'ergonome du Centre de gestion, nous avons projeté de réaménager les locaux, mais cette préconisation n'a pas été du goût de certains...qui feraient bien de venir plus souvent à l'accueil pour constater dans quelles conditions les employés travaillent tous les jours...et le non-vote du budget a mis fin au projet pourtant si indispensable, sachant qu'il était subventionné à hauteur de 70 %...

Épicerie Communale :

Le dynamisme d'un village passe par le commerce de proximité au service des citoyens. Les épiceries sont aussi des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges.

Malheureusement nous devons déjà effectuer des travaux dans un local neuf. Pourquoi me direz-vous ?

Par exemple la climatisation avait été oubliée, du coup l'été avec la boulangerie la température avoisine les 40°. Le personnel doit travailler dans des conditions épouvantables, et les fruits et légumes n'apprécient pas non plus.

La boulangerie n'a pas de toilettes et les employés doivent passer par l'épicerie...

Lesdits travaux pourront être exécutés à un moindre coût grâce à une dotation, de 70% du montant de l'état.

Travaux 2022 :

Nous avons déposé cinq dossiers de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture en décembre 2020, ceux-ci ont été validés fin octobre 2021, et des aides ont été accordées par l'État à hauteur de 70 à 80% de subventions, ce qui a permis de lancer les chantiers, hormis le réaménagement des bureaux, conséquence du non-vote du budget...

Marché :

L'idée a germé dans la tête de quelques élus d'organiser un marché à Saint Dizier Leyrenne un dimanche par mois. Ils sont allés jusqu'au bout de leur envie, et quelle belle et bonne initiative ! Ce marché, avec une majorité de produits locaux, est magnifique et fonctionne à merveille...les visiteurs arrivent de partout. Le marché de Noël a été une réussite.

Je lui souhaite une longue vie.

Bibliothèque :

Transférée à l'ancienne poste depuis janvier 2021, celle-ci fonctionne très bien, avec une bonne fréquentation. Notre bibliothèque travaille avec la bibliothèque départementale qui fournit régulièrement une sélection de livres.

Nous rappelons que l'installation dans les nouveaux locaux s'est faite avec l'aide de la bibliothèque départementale qui a également donné à la commune une participation financière pour le remplacement de l'informatique.

Je remercie Mesdames Martine Bord, Josiane Goudard et Marie-Louise Labrousse pour leur implication au service des lecteurs.

C'est reparti pour 2022...

Conclusion :

En ce qui concerne notre bilan de travail depuis notre élection, c'est une gageure que de prétendre qu'il y a « absence de travail ».

De réunions, en commissions, en conseils d'administration, en rendez-vous avec toutes les instances administratives, nous avons travaillé sans compter nos heures pour l'avenir de notre commune.

Pour une équipe qui ne travaille pas, je tiens à ajouter que nous avons été présents pour l'élaboration :

- des dossiers de subventions,
- des dossiers du personnel,
- du règlement intérieur du Conseil,
- des listes des écoles...
- des multiples réunions.

Pour une équipe qui ne communique pas, depuis notre arrivée en juin 2020, nous avons seulement fait :

- 22 conseils municipaux (contre 3 en 2019),
- 9 conseils d'administration du C.C.A.S,
- de nombreuses commissions (cause covid pas facile à organiser).

J'espère surtout vous avoir assez éclairé sur la situation passée et actuelle de la Commune. Si elle a subi des difficultés, indépendantes de notre volonté, elle fonctionne aujourd'hui au maximum de sa capacité, contrairement à ce que prétendent les détracteurs...

Un grand merci au personnel des écoles, des services techniques, administratifs, qui ont dû œuvrer dans des conditions compliquées et mention très bien pour les employés de l'épicerie qui ont toujours été là malgré la pandémie, pas question pour eux de télétravailler...

Merci également à mes conseillers fidèles et courageux sans qui la commune ne pourrait avancer.

Je ne peux pas terminer sans remercier Madame Virginie DARPHEUILLE Préfète de la Creuse et ses services qui, malgré les appels et les courriers reçus à la Préfecture pour déstabiliser mon Conseil, m'ont fait entièrement confiance en validant le budget primitif en y remettant la mise aux normes de l'étang, en acceptant le report de demande de subvention des travaux sur 2022 et, cerise sur le gâteau, en nous octroyant 167.000 € de subventions sur 5 dossiers déposés.

Enfin, comment peut-on se servir de la disparition de mon amie Christine, dont nous avons respecté ses dernières volontés, alors que durant la campagne électorale les propos tenus à son égard étaient salissants et méprisants...

Je suis attaché à une démocratie qui respecte les différences et les personnes. Notre engagement est total pour nos habitants et notre commune. Nous restons tous solidaires face à cette adversité qui n'est en aucun cas constructive pour notre commune.

Joël ROYERE

NOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Le Maire	ROYERE Joel
Maire déléguée/ Premier adjointe	SALADIN Christine
2-ème adjoint	DURUDAUD Patrick
3 -ème adjoint	DEMARGNE Céline
4-ème adjoint	COUCAUD Thierry
5-ème adjoint	SIMONET Laura
Conseillère déléguée	CHABRIER Isabel
Conseiller délégué	SCAFONE Dominique
Conseillère municipale	PRADEAU Carine
Conseillère municipale	ROYERE Julie
Conseillère municipale	MAINGOUTAUD Elodie
Conseiller municipal	MARGOT Manuel
Conseillère municipale	LEGAY Magali
Conseiller municipal	KAPLAN Iskender
Conseiller municipal	LAROCHE Michel
Conseillère municipale	DETEIX Christiane
Conseiller municipal	AUMEUNIER Sébastien
Conseillère municipale	LEGRAND Coline

NOS NOUVEAUX EMPLOYÉS COMMUNAUX.

Afin d'améliorer les services de notre commune en conservant le même effectif, deux agents ont rejoint l'équipe communale.

- ➔ D'une part, une étude du centre de gestion de la Creuse dont dépend notre mairie, a mis au jour un besoin de réorganiser le pôle administratif. Face à ce constat, un recrutement a été organisé et a débouché sur l'embauche de Madame Laure MARITAUD, en qualité de « responsable des affaires générales ».

Depuis 2002, elle travaillait dans la fonction hospitalière et depuis 2012 elle était responsable administrative à l'EHPAD de la Chapelle Taillefert. Souhaitant diversifier ses compétences et en acquérir de nouvelles, tout en étant au service de la population, elle a postulé et a été embauchée le 1^{er} septembre.

Depuis son embauche, Laure fait le lien entre les employés, les usagers et les élus. Elle donne le rythme pour réorganiser le pôle administratif avec une réelle implication des autres secrétaires.

Être au service de la population au sein d'une commune nouvelle et permettre sa progression en harmonie avec tous les agents et les élus sont les principales motivations de Laure.



Bienvenue Laure !

- ➔ D'autre part, les élus ont souhaité développer le service de cantine scolaire et proposer plus de repas « faits maison ». C'est dans cet objectif qu'il a été procédé au recrutement d'un cuisinier diplômé.



Monsieur Frédéric BETOUX était chef cuisinier à l'EHPAD de la Chapelle Taillefert. Il a postulé et a été embauché au sein de l'équipe de restauration début janvier.

Il est responsable de l'organisation de la cuisine dans sa globalité : il gère la cuisine, l'élaboration des menus, il passe les commandes, assure le service et l'entretien des locaux de la cantine. Il est secondé par une équipe efficace :

- * une collègue vient l'aider tous les matins, et repart avec les repas des enfants de l'école de Masbaraud.
- * deux collègues veillent au bon déroulement des repas à la cantine de Saint Dizier.

Cette organisation permet chaque jour de préparer une centaine de repas pour les deux écoles de la commune. Un maximum de produits frais de qualité et de saison sont utilisés pour des menus variés. **Bienvenue Frédéric !**

Les finances de la commune

Afin de vous expliquer le plus clairement possible, les péripéties liées à la validation du budget de la commune, le plus transparent est de vous donner tous le détail des comptes, afin que vous vous fassiez votre propre opinion. Vous trouverez tous les chiffres des budgets dans les tableaux qui suivent ces explications.

Le budget est le reflet de la vie de la commune, et des décisions votées en conseil municipal.

La colonne 1 du tableau ci-après, reprend toutes les recettes et dépenses réalisées en 2020.

Les dépenses d'investissement =	1 424 875 €
• Régularisations de 2018 et 2019 =	- 1 141 216 €
• Solde net des dépenses =	283 659 €
Les recettes d'investissement =	2 179 685 €
• Régularisations de 2018 et 2019 =	- 1 333 638 €
• Solde net des recettes =	846 047 €

Il avait été omis de récupérer la TVA sur 2019 et 2018 sur les travaux du multiservice. Cette régularisation est intervenue en 2020, et augmente, en dépenses et en recettes, les totaux, mais ne sont ni des dépenses, ni des recettes supplémentaires, hormis les 192 422 € de TVA sur travaux que nous avons ainsi pu récupérer.

Le report négatif de 2019 de - 834 990 € additionné,
donne, **en investissement, un résultat d'exercice négatif de - 80 180.94 €**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2020, à977 054 €,
et les recettes de fonctionnement à1 257 462 €.

L'excédent reporté de 2019 était positif de109 899.61 €.

Le résultat de l'exercice, en fonctionnement, est positif de390 307.81 €

La colonne 2 rappelle les restes à réaliser,
programmés et engagés sur le budget de l'année précédente, soit 2020.

Il s'agit de :

• Poteau incendie.....	5 400 €
• Tablettes école de Masbaraud.....	12 429 €
• Mur Le Monteil	13 266 €
• Multiservice (factures continuant d'arriver sur 2021).....	62 173 €
• Travaux écoles.....	67 963 €
• Allées du cimetière de St Dizier Leyrenne	15 003 €

Soit 176 234 € en dépenses, et de 199 481 € de subventions à recevoir, en recettes, et donc **un différentiel positif de 23 247 €**



Les finances de la commune (suite)

La colonne 3 reprend les chiffres du budget principal 2021

En 2021, la commune nouvelle est en 3^{ème} année de son mariage, mais aussi en dernière année pour pouvoir bénéficier d'un bonus supplémentaire de 30 % de subvention. Il était donc important de présenter un maximum de demandes, pour bénéficier d'aides que nous n'aurons plus les années qui viennent.

Les dossiers suivants ont donc été présentés, et inscrits au budget, après vote des plans de financement. Il s'agit de :

- travaux d'accessibilité des écoles pour 37 670 €
- travaux de voirie reprenant les programmes antérieurs (202 109 € budgétés) plus 346 891 € subventionnés à 70% pour 2021
- enfouissement des lignes électriques dans le bourg de St Dizier Leyrenne pour 67 388 €
- un broyeur pour 10 200 €
- un défibrillateur aujourd'hui installé à Masbaraud Mérignat (1 930 €), celui de St Dizier Leyrenne ayant été réparé
- la reliure des registres d'Etat Civil (3 850 €), comme chaque année,
- du matériel et des travaux de sécurisation pour les écoles pour 61 739 €
- un site internet modernisé, et ergonomique (2 760 €),
- un four et un robot batteur pour la cantine (15 424 €)
- une climatisation et divers aménagements pour le multiservice pour 73 295 €
- des travaux immobiliers pour divers locaux de la Mairie pour 195 701 €.

Un audit du Centre de Gestion de la Fonction Publique, a mis en évidence de très mauvaises conditions de travail pour le personnel et les élus. Leur ergonome a préconisé de réaliser des travaux pour aménager des bureaux et les archives, à l'étage. Ces seuls travaux représentaient un budget de 165 646 € mais un reste à charge de la commune de 28 042 € pour la remise à neuf de 150 m² de surface, des portes et fenêtres isolantes avec stores, des sanitaires corrects, et de fait une amélioration patrimoniale importante.

- la réfection des passerelles du Montalescot et de la Chassagne (partagée avec Bourgneuf, et la communauté de communes Creuse Sud-Ouest) estimée à l'époque à 20 000 €
- une 1^{ère} tranche de travaux pour la remise aux normes de l'étang de 407 473 €
- et participation à l'étude pour la réalisation d'une chaufferie bois centrale (30 000 €).

Avec le remboursement du capital des emprunts, et le déficit d'investissement de 2020, les dépenses d'investissement provisionnelles totalisent **1 622 270.94 €**.

Les recettes d'investissement, dont **927 041 € de subventions sollicitées**, s'élèvent à 1 251 624.94 € + 23 247 € de restes à réaliser, soit **1 274 871.94 €**.

Le **reste à charge de 347 399 €** est couvert par le budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement, quant à lui, reprend les dépenses courantes de l'année précédente, et les corrige en plus ou moins selon les estimations pour l'année considérée.

Hormis une mauvaise affectation entre carburant et combustible corrigée sur le budget, et quelques modifications à la marge sur quelques comptes, il n'appelle pas de réflexion particulière.

Ainsi, les dépenses provisionnelles s'élevaient à 1 209 142.87 €
+ virement à la section investissement de 347 399 €,
soit au total 1 556 541.87 €.

Et puisqu'un budget doit être équilibré, c'est aussi le montant des recettes de fonctionnement, soit 1 556 541.87 €, qui nous a permis de prévoir tous ces investissements.

A l'issue des 3 ans, ces recettes vont également diminuer, pour être « de droit commun » à partir de 2022.

Les finances de la commune (suite)

Présenté aux conseils municipaux des 13 et 16 avril 2021, ce budget n'a pas été voté, à bulletins secrets (demande émanant de certains conseillers et qui élimine la voix prépondérante du maire) par 9 voix contre, 9 voix pour, et 1 abstention.

C'est pourquoi, la Préfecture soumet à la Cour Régionale des Comptes, les écritures de ce budget pour contrôle.

Pendant le temps de cette instruction, la commune n'a plus la maîtrise de ses investissements (elle ne peut plus faire avancer aucun dossier, ni payer des investissements), et ne peut plus dépenser que 50 % du budget de fonctionnement.

Afin de comprendre les mécanismes de contrôle, il faut se référer à l'avis de la Cour des Comptes
Qui indique page 2/11—II – SUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Considérant que le maire a soumis un projet de budget au conseil municipal qui ne l'a pas adopté ; que dans le cadre d'une saisine sur le fondement de l'article 1612-2 du CGCT, la Chambre est appelée à formuler des propositions pour le règlement selon le principe du « budget minimum », en ne retenant que les crédits nécessaires au paiement des dépenses présentant un caractère obligatoire ou de dettes exigibles et nécessaires au fonctionnement normal des services, ainsi que les crédits permettant de financer l'achèvement des investissements engagés ou les opérations nouvelles indispensables pour des motifs d'urgence et de sécurité ;

La colonne 4 reprend les chiffres du budget principal 2021 avec les modifications apportées par la Cour des Comptes, dans le respect des principes ci-dessus énoncés

C'est ainsi qu'elle a considéré que :

- les travaux indispensables de voirie ne représentaient plus que 45 000 €.
- les travaux dans les bâtiments de la Mairie n'étaient pas urgents.
- le plan d'eau pouvait attendre,
- l'étude pour la chaufferie bois n'était pas non plus prioritaire.

L'enveloppe afférente aux combustibles et carburants a été diminuée (malheureusement même nos chiffres sont dépassés à ce jour), tout comme les autres matières et fournitures, et les autres services extérieurs. Les indemnités aux élus ont été (un peu) augmentées, ainsi que la contribution au Service Incendie. Les subventions aux associations ont été purement et simplement supprimées (réduites à 320 € !).

Au final, contrairement au dogme de l'équilibre budgétaire, le budget principal est ainsi en suréquilibre de 382 599 € en fonctionnement et de 766 528 € en investissement.

La colonne 5 reprend les chiffres du budget principal 2021 avec les modifications apportées par la Préfecture

Madame la Préfète, considérant l'urgence liée à la mise aux normes de l'étang, réintègre les dépenses inscrites précédemment pour la 1ère tranche d'études et travaux.

La colonne 6 reprend les chiffres du budget principal 2021 DEFINITIF

La Cour des Comptes nous a laissé la possibilité de corriger ce budget grâce à des décisions modificatives. Les premières décisions ont consisté à :

- réintégrer les subventions aux associations
- rajouter l'achat d'un logiciel de dématérialisation des actes d'urbanisme qui nous permet d'instruire les permis de construire notamment.
- réintégrer la voirie pour laquelle nous avons obtenue des subventions
- rajouter les illuminations
- supprimer 325 690 € de subventions auxquelles nous n'avons plus accès cette année, mais aussi définitivement perdues pour certaines, et notamment les 30 % liés à la commune nouvelle.
- et constater un suréquilibre de fonctionnement de 159 344.26 € au 30.11.2021.

Les finances de la commune (suite)

BUDGET PRINCIPAL Les DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Les chiffres de 2020

Les restes à réaliser des années antérieures

Le BUDGET non voté

La CRC a modifiée les chiffres en grisé

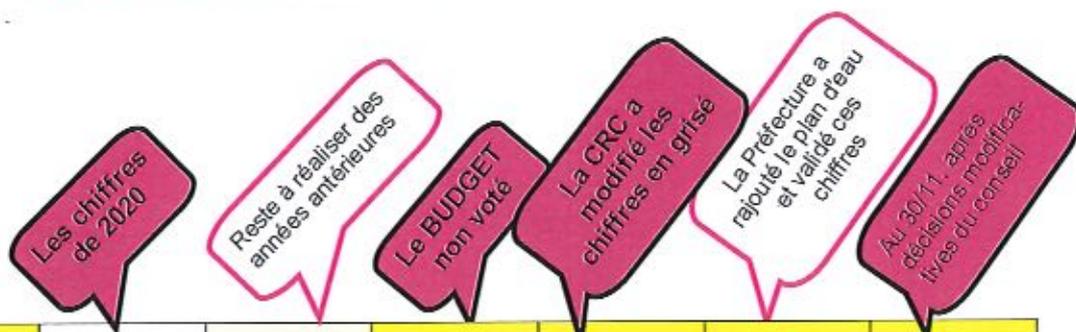
La Préfecture a rajouté le plan d'eau et validé ces chiffres

Au 30/11, après décisions modificatives du conseil

Libellé	1	2	3	4	5	6
	Réalisé 2020	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	- subv + DM
Frais d'études						
Logiciel						5 370,00 €
Terrains nus						
Cimetière						
Lol accessibilité			37 970,00 €	37 970,00 €	37 970,00 €	37 970,00 €
TOTAL Bâtiments scolaires			37 970,00 €	37 970,00 €	37 970,00 €	37 970,00 €
Installations générales agencements...						
Voierie			549 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	205 060,00 €
TOTAL Réseaux de voirie	2 684,70 €		549 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	205 060,00 €
Installation de voirie						
Enfouissement lignes électriques			67 388,00 €	67 388,00 €	67 388,00 €	67 388,00 €
TOTAL Réseaux d'électrification			67 388,00 €	67 388,00 €	67 388,00 €	67 388,00 €
Poteau incendie		5 400,00				
TOTAL Autres réseaux divers		5 400,00				
Gros matériel atelier			10 200,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €
Défibrillateur			1 930,00 €	1 930,00 €	1 930,00 €	1 930,00 €
Illuminations						7 548,00 €
TOTAL Autres installations outillages techniques			12 130,00 €	12 130,00 €	12 130,00 €	19 678,00 €
Reliures registres état civil			3 850,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €
TOTAL Autres collections et œuvres d'a	3 604,74 €		3 850,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €
TOTAL Matériel roulant						
Matériel Informatique école			2 381,00 €	2 381,00 €	2 381,00 €	2 381,00 €
Site internet			2 760,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €	2 760,00 €
TOTAL Matériel de bureau et Informatiqu	16 264,33 €		5 141,00 €	5 141,00 €	5 141,00 €	5 141,00 €
Mobilier école		12 429,00				
TOTAL Mobiliers		12 429,00				
Equipement cantine (four + robot)			15 424,00 €	15 424,00 €	15 424,00 €	15 424,00 €
TOTAL Autres immobilisations corporell	10 661,54 €		15 424,00 €	15 424,00 €	15 424,00 €	15 424,00 €
Mur le Monteil		13 266,00				
TOTAL Travaux divers		13 266,00				
Regroupement commerces		62 173,00	73 295,00 €	73 295,00 €	73 295,00 €	73 295,00 €
Travaux écoles			59 358,00 €	59 358,00 €	59 358,00 €	59 358,00 €
Travaux écoles		60 450,16				4 659,90 €
Travaux mairie			195 701,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Constructions		122 623,16	322 354,00 €	132 653,00 €	132 653,00 €	137 312,90 €
Travaux écoles		7 512,84				
Cimetière		15 003,00				2 000,36 €
Passerelles			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Plan d'eau			407 473,00 €	0,00 €	407 473,00 €	407 473,00 €
Chaufferie bois			30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Installations matériel outillages	1 141 216,13 €	22 515,84	463 473,00 €	20 000,00 €	427 473,00 €	429 473,36 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 174 431,44 €	176 234,00 €	1 476 730,00 €	339 556,00 €	747 029,00 €	926 667,26 €
Emprunts en euros	240 089,02 €		61 956,00 €	61 956,00 €	61 956,00 €	61 956,00 €
GFP de rattachement	3 284,35 €		3 404,00 €	3 404,00 €	3 404,00 €	3 404,00 €
REMBOURSEMENTS de CAPITAL EMPR	243 373,37 €	- €	65 360,00 €	65 360,00 €	65 360,00 €	65 360,00 €
Remboursement avance FCTVA						
Taxe d'aménagement	7 070,55 €					
Subventions Etat						
Moins values cession						
Déficit reporté			80 180,94 €	80 180,94 €	80 180,94 €	80 180,94 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 424 875,36 €	176 234,00 €	1 622 270,94 €	485 096,94 €	892 569,94 €	1 072 208,20 €

Les finances de la commune (suite)

BUDGET PRINCIPAL Les RECETTES d'INVESTISSEMENT



Excédent d'investissement reporté						
Virement de la section de fonctionnement			347 399,00 €	0,00 €	0,00 €	204 254,74 €
Amortissement des dépenses	725,00 €		725,00 €	725,00 €	725,00 €	725,00 €
OPERATIONS d'ORDRE de TRANSFERT	725,00 €	- €	725,00 €	725,00 €	725,00 €	725,00 €
FCTVA	50 577,44 €		243 925,00 €	243 925,00 €	243 925,00 €	158 697,00 €
Taxe d'aménagement	4 283,13 €					
Dons						
Avance FCTVA						
Excédent de fonctionnement capitalisés	423 100,80 €		56 933,94 €	56 933,94 €	56 933,94 €	56 933,94 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESER	477 961,37 €	- €	300 858,94 €	300 858,94 €	300 858,94 €	215 630,94 €
Informatique école			991,00 €	991,00 €	991,00 €	991,00 €
TOTAL Subventions Département	129 424,32 €		991,00 €	991,00 €	991,00 €	991,00 €
Regroupement de commerces	188 967,14 €					
TOTAL Subventions Europe	188 967,14 €					
Mobilier école		8 207,00				
Travaux école		49 490,00				
Mur du Monteil		8 844,00				
Cimetière		7 907,00				
Voirie			299 329,00 €	299 329,00 €	299 329,00 €	123 354,30 €
Matériel de cantine			3 164,00 €	3 164,00 €	3 164,00 €	3 164,00 €
Effacement lignes électriques			36 411,00 €	36 411,00 €	36 411,00 €	36 501,77 €
Plan d'eau			169 680,00 €	169 680,00 €	169 680,00 €	163 461,00 €
Gros matériel atelier			5 950,00 €	5 950,00 €	5 950,00 €	5 950,00 €
Travaux école			39 571,00 €	39 571,00 €	39 571,00 €	39 571,87 €
Travaux mairie			130 467,00 €	130 467,00 €	130 467,00 €	0,00 €
Regroupement de commerces			39 255,00 €	39 255,00 €	39 255,00 €	39 255,58 €
Loi accessibilité			23 120,00 €	23 120,00 €	23 120,00 €	23 120,00 €
Logiciel						4 000,00 €
TOTAL Subventions Etat		74 448,00	746 947,00 €	746 947,00 €	746 947,00 €	438 378,52 €
Plan d'eau						19 922,00 €
TOTAL Subventions Région						19 922,00 €
Plan d'eau						32 174,00 €
TOTAL Subventions Conseil Général						32 174,00 €
Effacement lignes électriques			8 423,00 €	8 423,00 €	8 423,00 €	8 423,00 €
TOTAL Subventions SDEC			8 423,00 €	8 423,00 €	8 423,00 €	8 423,00 €
Plan d'eau			169 680,00 €	169 680,00 €	169 680,00 €	104 462,00 €
Défibrillateurs			1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Regroupement de commerces		125 033,00				
TOTAL Subventions autres organismes	10 000,00 €	125 033,00	170 680,00 €	170 680,00 €	170 680,00 €	105 462,00 €
Amendes de police	1 849,27 €					
Participations voirie/réseaux						
Autres subventions organismes						
SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	330 240,73 €	199 481,00 €	927 041,00 €	927 041,00 €	927 041,00 €	605 350,52 €
Emprunts en euros						
Dépôt et cautionnement reçus						
GFP de rattachement						
EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Frais d'étude	30 540,00 €					
Vente bâtiment	6 580,00 €		23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
Remboursement avance travaux						
Régularisation TVA épicerie	1 333 637,62 €					
Virement de la section de fonctionnement						
ETTES D'INVESTISSEMENT	2 179 684,72 €	199 481,00 €	1 599 023,94 €	1 251 624,94 €	1 251 624,94 €	1 048 961,20 €
SUREQUILIBRE		23 247,00 €		766 528,00 €	359 055,00 €	-23 247,00 €

Les finances de la commune (suite)

BUDGET PRINCIPAL Les DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Libellé	1 Réalisé 2020	2					3					4					5					6							
		RAR	BP	CRC	PREFECTURE	+ subv + DM	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	+ subv + DM	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	+ subv + DM	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	+ subv + DM	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	+ subv + DM			
Feu	2 098,54 €		3 000,87 €	3 000,87 €	3 000,87 €	3 000,87 €																							
Energie - Electricité	59 900,83 €		70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €																							
Combustibles	5 701,52 €		25 500,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €																							
Carburants	21 175,09 €		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €																							
Alimentation	32 782,71 €		35 736,00 €	35 736,00 €	35 736,00 €	35 736,00 €																							
Autres fournitures non stockées																													
Fournitures d'entretien	2 069,13 €		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €																							
Fournitures de petits équipements	472,87 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €																							
Fournitures de voirie																													
Vêtements de travail	532,44 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €																							
Fournitures administratives	3 403,28 €		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €																							
Fournitures bibliographique																													
Fournitures scolaires	11 550,09 €		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €																							
Autres matières et fournitures	25 235,45 €		40 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €																							
Locations immobilières																													
Locations mobilières	2 620,59 €		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €																							
Entretien terrains	399,15 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €																							
Entretien bâtiments publics	14 926,75 €		19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €																							
Entretien autres bâtiments																													
Entretien voiries	10 447,87 €		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €																							
Entretien réseaux	3 300,26 €		9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €																							
Entretien matériel roulant	16 072,40 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €																							
Entretien autres biens mobiliers	755,02 €																												
Maintenance	24 773,73 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €																							
Assurance Multirisque	11 405,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €																							
Assurance dommage construction																													
Assurances autres	5 179,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €																							
Documentation générale et technique	3 318,10 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €																							
Versement à des organismes de formation	430,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €																							
Autres frais divers	403,50 €		11 703,00 €	11 703,00 €	11 703,00 €	11 703,00 €																							
Autre personnel extérieur																													
Indemnités au comptable et régisseurs																													
Honoraires	3 438,80 €		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €																							
Divers																													
Annonces et insertion	1 680,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €																							
Fêtes et cérémonies	10 452,60 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €																							
Divers																													
Transports collectifs	8 975,29 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €																							
Divers	58,00 €																												
Frais d'affranchissement	754,42 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €																							
Frais de télécommunication	10 022,49 €		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €																							
Frais bancaires	43,77 €		100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €																							
Concours divers (cotisations)																													
Redevance pour service rendu																													
Remboursement de frais à organisme																													
Autres services extérieurs	1 504,00 €		9 200,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €																							
Taxes foncières	6 290,00 €		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €																							
Taxes et impôts sur les véhicules																													
Impôts et taxes sur rémunération																													
CHARGES à CARACTERE GENERAL	302 348,78 €		- €	446 239,87 €	417 639,87 €	417 639,87 €																							
Cotisation CDG	5 478,87 €		9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €																							
Rémunération personnel titulaire	212 348,30 €		282 000,00 €	282 000,00 €	282 000,00 €	282 000,00 €																							
Rémunération personnel non titulaire	85 345,84 €		103 684,00 €	103 684,00 €	103 684,00 €	103 684,00 €																							
Cotisation à l'URSSAF	54 477,11 €		73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €																							
Cotisation caisses de retraite	62 185,67 €		65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €																							
Cotisation aux ASSÉDICs	2 279,81 €		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €																							
Cotisation assurance du personnel	19 115,71 €		20 487,00 €	20 487,00 €	20 487,00 €	20 487,00 €																							
Versement au FNC supplément familial	683,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €																							
Cotisation aux autres organismes	3 445,00 €		9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €																							
FNAL	265,50 €		300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €																							
Médecine du travail, pharmacie	763,57 €																												

Les finances de la commune (suite)

BUDGET PRINCIPAL Les RECETTES de FONCTIONNEMENT

Libellé	1	2	3	4	5	6
	Réalisé 2020	RAR	BP	CRC	PREFECTURE	- subv + DM
Concession dans les cimetières	464,33 €		359,00 €	359,00 €	359,00 €	359,00 €
Redevances funéraires						
Redevance d'occupation domaine public	928,61 €		900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Autres redevances et recettes diverses						
Droits de ports et de navigation						
Redevance et droits services périscolaires	25 316,79 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Locations diverses autres qu'immeubles						
Mise à disposition de personnel ba	20 000,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Remboursement frais par budget annexe						
Remboursement frais autres redevables	2 194,77 €		1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Autres produits d'activités annexes	466,10 €					
PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE	49 370,60 €	- €	40 159,00 €	40 159,00 €	40 159,00 €	40 159,00 €
Taxes foncières et habitations	497 173,00 €		467 106,00 €	467 106,00 €	467 106,00 €	467 106,00 €
Autres impôts locaux ou assimilés	1 198,00 €					
Attribution de compensation	67 934,03 €		66 813,00 €	66 813,00 €	66 813,00 €	66 813,00 €
Fonds de péréquation des ressources inter	25 337,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Autres taxes	0,01 €					
Taxe sur les pylones	38 302,66 €		38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	7 651,12 €		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Autres taxes diverses	871,45 €					
IMPOTS et TAXES	638 467,27 €	- €	603 919,00 €	603 919,00 €	603 919,00 €	603 919,00 €
Dotation forfaitaire	174 234,00 €		190 073,00 €	190 073,00 €	190 073,00 €	190 073,00 €
Dotation de solidarité rurale	216 198,00 €		224 859,00 €	224 859,00 €	224 859,00 €	224 859,00 €
Dotation nationale de péréquation	39 136,00 €		37 752,00 €	37 752,00 €	37 752,00 €	37 752,00 €
Dotation aux élus locaux						
FCTVA	632,50 €		13 123,00 €	13 123,00 €	13 123,00 €	13 123,00 €
Participations Etat emploi jeune						
Participations Etat	285,56 €					
Participations Région						
Participations Département						
Participations autres Communes			3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Etat compensation contribution économique						
Etat compensation exonération taxes	50 489,00 €		56 783,00 €	56 783,00 €	56 783,00 €	56 783,00 €
Dotation de compensation taxe pro						
Dotation recensement						
DOTATIONS et PARTICIPATIONS	480 975,06 €	- €	526 090,00 €	526 090,00 €	526 090,00 €	526 090,00 €
Revenus des immeubles	26 043,26 €		28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Excédent budgets annexes	31 700,00 €					
Autres produits divers	373,96 €					
AUTRES PRODUITS de GESTION COUR	58 117,22 €	- €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
Produits exceptionnels	100,00 €					
Mandats annulés sur exercice antérieur	412,75 €					
Produits exceptionnels	437,44 €					
Produits des cessions						
Moins values cessions						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	950,19 €	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent reporté			333 373,87 €	333 373,87 €	333 373,87 €	333 373,87 €
Remboursement sur rémunération	29 581,99 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Remboursement sur cotisation						
Atténuations de charges	29 581,99 €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEME	1 257 462,33 €	- €	1 556 541,87 €			
SUREQUILIBRE				382 599,00 €	382 599,00 €	159 344,26 €

Les finances de la commune (suite)

Le multiservice - BUDGET HT car soumis à TVA

Nature comptable	Libellé	Réalisé 2020	Vote 2021	
			BP	CRC
275	Dépôt et cautionnement	2 400,00 €	2 407,50 €	2 407,50 €
C001	Déficit reporté		2 400,00 €	2 400,00 €
		2 400,00 €	4 807,50 €	4 807,50 €
21	Virement de section de fonctionnement		2 407,50 €	2 407,50 €
1068			2 400,00 €	2 400,00 €
	Excédent reporté			
		- €	4 807,50 €	4 807,50 €
C002	Résultat reporté	4 112,27 €		
6061	Fournitures non stockables(energie eau)	386,86 €	140,00 €	140,00 €
607	Achats de marchandises	251 814,78 €	212 114,21 €	212 114,21 €
6135	Location mobilières	1 136,93 €	2 779,20 €	2 779,20 €
61528	Autres	400,00 €		
627	Services bancaires et assimilés	793,91 €	800,00 €	800,00 €
6281	Concours divers	78,68 €	564,36 €	564,36 €
6312	Taxe d'apprentissage	34,00 €	34,00 €	34,00 €
6411	Salaires, appointement, commissions de base	31 931,32 €	35 937,53 €	35 937,53 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 613,00 €	12 700,00 €	12 700,00 €
6452	Cotisations aux Mutuelles	1 785,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 332,80 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes	404,67 €	700,00 €	700,00 €
6475	Médecine du Travail	150,00 €	150,00 €	150,00 €
C022	Dépenses Imprévus		15 447,24 €	- €
C023	Virement de la section d'investissement		2 407,50 €	2 407,50 €
673	Titre Annulés	0,10 €		
		300 862,05 €	289 274,04 €	273 826,80 €
706	Prestations de service	3 762,17 €		
707	Ventes de Marchandise	254 606,69 €	250 000,00 €	250 000,00 €
752	Revenus des Immeubles non affecté	14 136,00 €	14 136,00 €	14 136,00 €
7621	Produit des autres immo		7,50 €	7,50 €
774	Subvention exceptionnelle	60 000,00 €		
C002	Excédent reporté	- €	25 130,54 €	25 130,54 €
		332 504,86 €	289 274,04 €	289 274,04 €
	SUREQUILIBRE			15 447,24 €

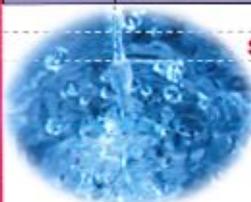
La CRC a supprimé les « dépenses imprévues », et donc le budget est en suréquilibre du même montant, soit 15 447.24 €.
 La subvention exceptionnelle du budget général, votée en Janvier 2020, a permis de rembourser 22 500 € d'avance et d'équilibrer les comptes.
 Les ventes de marchandises ont augmentées de 72 941 € HT en 2020 et sont stables en 2021.



Les finances de la commune (suite)

L'eau et l'assainissement

Nature cptable	Libellé	Réalisé 2020	BUDGET 2021		
			RAR	BP	CRC
21531	Réseaux d'adduction d'eau			42 500,00 €	42 500,00 €
2313	Travaux			101 917,00 €	101 917,00 €
2315	Immo, en cours, install,mat,outill,			60 000,00 €	60 000,00 €
1641	Emprunts en euros	8 705,72 €		11 120,00 €	11 120,00 €
1391..	Amortissement des subventions	17 221,00 €		17 221,00 €	17 221,00 €
		25 926,72 €		232 758,00 €	232 758,00 €
28...	Amortissement des dépenses	54 618,00 €		54 618,00 €	54 618,00 €
13111	Subvention Agence de l'eau			22 789,00 €	22 789,00 €
1313	Subvention Conseil Général			4 862,00 €	4 862,00 €
	Excédent reporté	121 798,24 €		150 489,00 €	150 489,00 €
		176 416,24 €		232 758,00 €	232 758,00 €
6061	Fournitures non stockables	1 963,70 €		3 000,15 €	3 000,15 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	508,05 €		1 000,00 €	1 000,00 €
6066	Carburants			1 000,00 €	1 000,00 €
6068	Fournitures diverses	112,91 €		3 000,00 €	3 000,00 €
61521	Entretien et réparations bâtiments	2 300,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
61523	Entretien réseaux	7 415,71 €		14 905,00 €	14 905,00 €
618	Divers	660,49 €		500,00 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 234,95 €		2 500,00 €	2 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	4,21 €			
6371	Autres taxes et redevances			2 000,00 €	2 000,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	20 000,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €
701249	Reversement redevance pollution domestique	6 384,00 €		4 200,00 €	4 200,00 €
706129	Reversement redevance modernisation réseau	831,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
6542	Créances éteintes			1 157,00 €	1 157,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	2 310,59 €		4 000,00 €	3 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 894,48 €		19 604,00 €	19 604,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles	4 050,73 €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	129,07 €		500,00 €	500,00 €
6811	Amortissement des dépenses	54 618,00 €		54 618,00 €	54 618,00 €
		120 417,89 €		129 984,15 €	128 984,15 €
777	Amortissement des subventions	17 221,00 €		17 221,00 €	17 221,00 €
70111	Vente d'eau aux abonnés	7 813,42 €		19 000,00 €	19 000,00 €
701241	Redevance pollution domestique	3 471,67 €		4 160,00 €	4 160,00 €
70611	Redevance assainissement collectif	24 892,81 €		30 000,00 €	30 000,00 €
706121	Redevance modernisation réseau	2 083,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €
7064	Location de compteurs	25 380,60 €		18 000,00 €	18 000,00 €
7087	Remboursement de frais	88,19 €			
7581	FCTVA	4 818,25 €			
7588	Autres produits financiers	217,63 €			
C002	Excédent reporté	73 534,47 €		39 103,15 €	39 103,15 €
		159 521,04 €		129 984,15 €	129 984,15 €



SUREQUILIBRE

1 000,00 €

La CRC a réduit de 1 000 € les charges de gestion courante, chiffre que nous retrouvons donc en suréquilibre.

La réalisation en 2020 de seulement 7 813 € de vente d'eau est expliquée par des régularisations d'écritures comptables des années antérieures.

Les finances de la commune (suite)

Murat

Réf. Budget	Libellé	Réalisé 2020	BUDGET 2021	
			RAR	BP
61521	Entretien terrains	111,45 €		1 200,00 €
615232	Entretien réseaux			28 968,00 €
6288	Autres services extérieurs	681,52 €		7 578,26 €
63512	Taxes foncières	684,00 €		900,00 €
C011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	1 476,97 €	- €	38 646,26 €
C012	CHARGES de PERSONNEL et FRAIS ASSIMILES	- €	- €	- €
	Reversement au budget général	31 700,00 €		
C65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	31 700,00 €	- €	- €
C66	TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	13 586,68 €		6 315,39 €
C67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 586,68 €	- €	6 315,39 €
C023	Virement à la section d'investissement			
D002	Résultat reporté N-1			
TOTAL	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	46 763,65 €	- €	44 961,65 €
7022	Coupes de bois	19 979,04 €		5 400,00 €
C70	PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et VENTES	19 979,04 €	- €	5 400,00 €
C013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
R002	Résultat reporté N-1	66 346,26 €		39 561,65 €
TOTAL	RECETTES de FONCTIONNEMENT	86 325,30 €	- €	44 961,65 €
	RESULTAT	39 561,65 €		

BILAN ONF de l'EXPLOITATION de la COUPE des BOIS des parcelles 1 2 3 4 débutée en 2018

Le montant brut des ventes de bois	235 553 €
Frais de recouvrement et reversement.....	2 356 €
Abattage débardage	99 762 €
Transport	13 995 €
Autres.....	1 820 €
Maîtrise d'œuvre ONF	19 331 €
Reste net	98 289 €

Pour un volume de bois coupé de 4 934 m³ réels.

Le prêt FFN est entièrement remboursé au 31/12/21.

Les finances de la commune (suite)

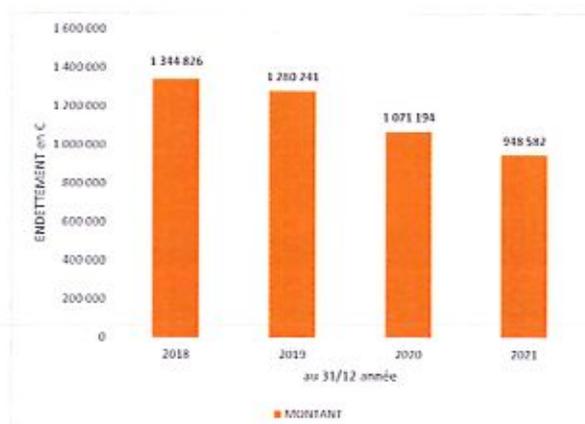
CCAS

Nature cptable	Libellé	Réalisé 2020	BUDGET
6232	Fêtes et cérémonies	5 931,23 €	7 000,00 €
C011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	5 931,23 €	7 000,00 €
C012	CHARGES de PERSONNEL et FRAIS ASSI- MILES		- €
6562	Aides	842,84 €	1 000,00 €
657	Subvention de fonctionnement versées	750,00 €	3 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante		1 737,01 €
C65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	1 592,84 €	5 737,01 €
C66	TOTAL CHARGES FINANCIERES		- €
C67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		- €
D002	Résultat reporté N-1		
TOTAL	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	7 524,07 €	12 737,01 €
7031	Concessions et redevances	232,17 €	1 000,00 €
C70	PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et VENTES	232,17 €	1 000,00 €
C73	IMPOTS et TAXES		- €
7474	Communes	6 500,00 €	7 500,00 €
C74	DOTATIONS et PARTICIPATIONS	6 500,00 €	7 500,00 €
C75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE		- €
C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		- €
C013	Atténuations de charges		- €
R002	Résultat reporté N-1	5 028,91 €	4 237,01 €
TOTAL	RECETTES de FONCTIONNEMENT	11 761,08 €	12 737,01 €
	RESULTAT	4 237,01 €	

Les finances de la commune

ZOOM sur

L'endettement de la commune



Ce graphique reprend le capital restant dû au 31/12 de tous les emprunts de la commune.

Grâce à la récupération de la TVA sur 2018 et 2019, nous avons pu rembourser une ligne de trésorerie de 250 000 € prise en attente du versement des subventions du multiservice.

Aujourd'hui nous attendons le versement de 125 000 € de subvention de la région.

Le coût du personnel et des élus

(hors multiservice)



Le coût net du personnel (ligne jaune) est constant.

Il a ainsi augmenté de :
1.45% en 2019,
2.11% en 2020
et 2.52 % en 2021.

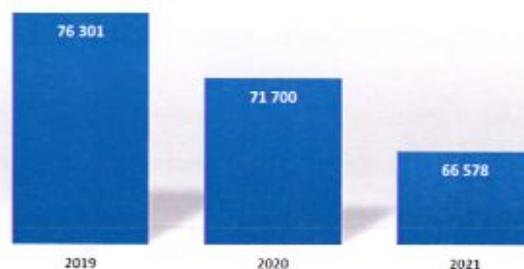
Les salaires des employés du multiservice sont de 46 217 € charges comprises en 2020, et sont couverts par les ventes.

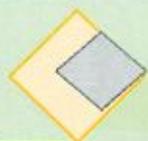
Deux faits expliquent la baisse du coût des élus

Des indemnités qui ne sont pas à leur montant total (c'est pourquoi la Cour des Comptes a augmenté ce montant au budget)

La démission d'un adjoint qui n'a pas été remplacé en 2021.

Les INDEMNITES des ELUS





LE MULTISERVICE

Au cours de l'année 2021, la régie épicerie s'est développée. Désormais, toute la surface de vente est utilisée.

De nouveaux rayons ont été installés afin de compléter l'offre de produits disponibles.

Nous avons axé le développement sur plusieurs types de produits :

- **Les produits régionaux** dont le nombre et la surface de vente ont été augmentés.

Il est possible de composer à la demande des « paniers gourmandes » pour toutes les occasions.

- **Les produits premier prix.**

Vous pouvez retrouver toute une gamme de produits « Leader Price » à prix compétitif

- **Les articles de loisirs** : jouets, articles de pêche
- **La quincaillerie / les vêtements**
- **La papeterie / le petit électroménager**
- **Un rayon consacré aux produits saisonniers et aux « bonnes affaires »**



Epicerie, mais pas que...



En effet, dans nos locaux nous disposons d'une agence postale. Plus besoin d'aller dans la ville voisine et d'attendre pour envoyer vos lettres, vos colis, vos recommandés.



Le développement de tous ces produits a permis un accroissement régulier du chiffre d'affaires.

Néanmoins, le commerce ressent un ralentissement depuis l'automne.

Des travaux d'amélioration sont programmés, notamment la climatisation du

bâtiment, pour le confort des employés, des visiteurs et la conservation des denrées.

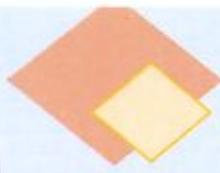
L'épicerie de Saint Dizier vous envoie de la publicité dans vos boîtes aux lettres sous le nom de **Vival**. **Vous pouvez ainsi retrouver ces articles dans votre épicerie.**

Donc n'hésitez pas à venir découvrir tous les produits commercialisés dans votre multi-services.

INFOS ÉCO :

En 2021, le chiffre d'affaires net de l'épicerie est de 280 814,13 Euros, et le loyer de La Poste et de 14136 Euros. Bien que ce montant soit suffisant pour subvenir aux besoins de la régie (salaires et charges), il faut souligner que la mairie ne demande pas de loyer ni de charge d'électricité. La consommation électrique représente environ 900 Euros par mois, ce qui est conséquent.

Le Marché



Le marché de Saint Dizier Masbaraud a vu le jour en avril 2021. Afin de dynamiser le bourg et de proposer un rendez-vous convivial pour la population chaque mois, l'idée de mettre en place un marché est apparue.

C'est ainsi que tous les 3^{ème} dimanches matin de chaque mois, une vingtaine de commerçants vous accueillent sur la place de Saint Dizier.

Les exposants offrent aux visiteurs une grande variété de produits :

Fromages, vins, viande de porc et charcuterie bio, viande de veau bio, crème, œufs, pain, pâtés aux pommes de terre, poissons et fruits de mer, plantes et fleurs, viande de volailles (cailles, pigeons), viande d'agneau, fruits et légumes, thé, café, confitures, saucissons, miel, créations artisanales, etc. ...

Malgré une météo qui ne nous a pas épargnés, les exposants et les visiteurs apprécient ce moment de convivialité.



Les dates des futurs marchés pour 2022 sont :

- ➔ Dimanche 16 janvier
- ➔ Dimanche 20 février
- ➔ Dimanche 20 mars
- ➔ Dimanche 17 avril (jour de Pâques)
- ➔ Dimanche 15 mai
- ➔ Dimanche 19 juin (fête des Pères)
- ➔ Dimanche 17 juillet
- ➔ Dimanche 21 août
- ➔ Dimanche 18 septembre
- ➔ Dimanche 16 octobre
- ➔ Dimanche 20 novembre
- ➔ Dimanche 18 décembre (marché de Noël)



Merci à vous tous de faire vivre ce marché !



Et un petit aperçu du marché de Noël



NOS ÉCOLES

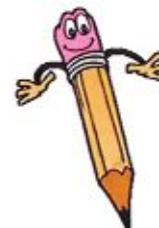
✍ Rentrée Scolaire 2021 ✍

- L'école de Masbaraud Mérignat :

12 élèves dans la classe de Madame Coutable (Maternelle)

14 élèves dans la classe de Madame Tissandier (CP et CE1)

15 élèves dans la classe de Madame Brousse (CE2, Cm1 et CM2)



- L'école de Saint Dizier Leyrenne :

17 élèves dans la classe de Madame Pons (Maternelle)

12 élèves dans la classe de Madame Beck (CP, CE1 et CE2)

18 élèves dans la classe de Madame Pantin (CM1 et CM2)

En cette nouvelle rentrée, les horaires du temps scolaire ont été harmonisées entre les deux écoles (9h00/12h00 et 13h30/16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi).

La situation sanitaire nous oblige à nous adapter. Les enseignants et le personnel communal mettent tout en œuvre pour assurer aux enfants les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène.

- Projets de classes :

Différents projets ou sorties sont en cours dans les deux écoles ; Ecole et cinéma, Projet ELA, Projet correspondances avec les Écossais, Tapisserie d'Aubusson...



- Isabelle GUERIN va prendre de longues vacances : la retraite !!

Après une longue carrière à l'école de Saint Dizier Leyrenne, il est temps pour Maîtresse Isabelle de profiter d'un repos bien mérité même si bien sûr les petits vont lui manquer.

Lors du dernier conseil d'école, la Municipalité lui a offert un petit présent pour la remercier de son investissement durant toutes ces années.

Décorations de Noël

Nous remercions les parents et enfants qui ont contribué à la création de décorations de Noël pour la Commune à partir d'objets de récupérations.

De plus, merci à Sandrine et aux enfants de la garderie d'avoir réalisé des petites décorations, vendues sur le marché de Noël, au profit d'achats de jeux pour la garderie de Saint Dizier Leyrenne.



BONNE RETRAITE !

LES TRAVAUX RÉALISÉS

→ Taille des Marronniers de la Place de Saint Dizier

Les arbres de la place de Saint Dizier n'avaient pas été taillés depuis plusieurs années. Cette taille a été réalisée au mois de mars 2021. Les employés communaux ont effectué ce travail en une semaine, à l'aide d'une nacelle de location.



→ Mises aux normes du hall et des toilettes de l'École de Masbaraud

Une mise aux normes des sanitaires de l'école de Masbaraud Mérignat était programmée. Elle a été réalisée pendant les vacances scolaires d'été.



Le hall d'entrée de l'école de Masbaraud Mérignat a été rénové. C'est maintenant un lieu accueillant où les élèves profitent d'un vestiaire et de casiers à chaussures très pratiques.

LES TRAVAUX (suite)

→ Entretien / lasure Ecole de Saint Dizier

Grâce à la location d'une nacelle, les employés municipaux ont pu réaliser l'entretien de l'école de Saint Dizier. Ils ont appliqué de la lasure sur le bardage en bois de l'école.



→ Entretien du cimetière de Saint Dizier

Les portails et les rambardes ont été repeints par les employés communaux l'été dernier.



Les murs de soutènement ont été restaurés par une entreprise de maçonnerie de la commune

AVANT



APRES



LES TRAVAUX (suite)

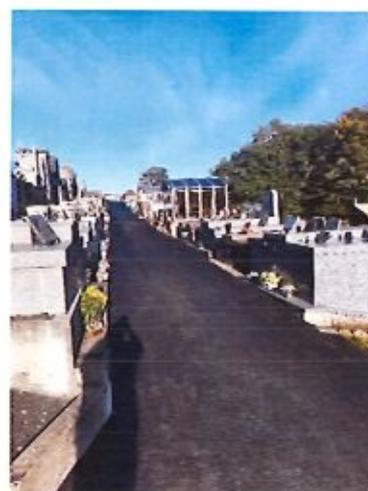
La réfection des allées du cimetière en enrobé a été confiée à la société Eurovia. Ces travaux se sont déroulés à l'automne. Le cimetière a fait peau neuve pour la Toussaint.



AVANT



APRES



→ Routes

En 2021, plusieurs routes ont été refaites en enrobé, pour un kilométrage total de 7,5 km.

La réfection de ces routes a été confiée à la société Eurovia.



LES TRAVAUX (suite)

➔ Réfection du mur du Monteil (enrochement et pierres sèches)

Un mur de soutènement d'un chemin situé au village du Monteil menaçait de s'effondrer. Il a été refait par une entreprise de maçonnerie de la commune. Une partie du mur a été refaite à l'identique et une partie a été refaite avec un enrochement.



AVANT



APRES



➔ Petits travaux réalisés par les employés communaux

Divers petits travaux ont été réalisés par les employés communaux au cours de l'année 2021.

Réfection du parking de l'éco-point situé au Pont Rouge.



LES TRAVAUX (suite)



Peinture des ponts situés sur les routes communales.

Peinture des puisards.



Réfection du passage à niveau de Pradeix en enrobé.

→ L' abribus

Dans le cadre d'un partenariat, le Conseil Régional a confié la restauration de plusieurs abribus Creusois à l'association « les jardins de Saintary » à Parsac-Rimondeix.

Cette association accueille des personnes en situation précaire et les aide, par le biais d'un travail au sein de l'association et d'un encadrement adapté, à construire un projet professionnel et personnel.

C'est dans ce cadre qu'un encadrant accompagné de 3 salariés de l'association sont venus restaurer l'abribus situé à Peüllaut. Cette intervention est financée par le conseil régional et n'a rien coûté à la commune. On les remercie pour leur intervention.

L'abribus

Avant / Après



LES TRAVAUX (suite)

- ➔ Mise aux Normes Incendies pour l'Ecole de Masbaraud Mérignat



- ➔ Installation d'un visiophone dans la classe de la Directrice de l'Ecole de Masbaraud (en lien avec le plan Vigipirate)



- ➔ Valise pour l'analyse de l'eau (réalisée par l'employé communal une fois par semaine) avec logiciel intégré pour la gestion des anomalies du réseau d'eau de Masbaraud Mérignat



- ➔ Travaux d'améliorations du réseau d'eau potable (pose de compteurs, changement de vannes...)



LES TRAVAUX A VENIR



- ➔ Ecole de Saint Dizier : installation d'un ascenseur pendant les vacances de février 2022
- ➔ Routes : la réfection de nouvelles routes en enrobé est prévue pour 2022 (demande de subventions en cours).

- ➔ Passerelles du Montalescot et de la Chassagne : des travaux de réhabilitation ont commencés sur ces 2 passerelles qui sont en très mauvais état. Ces travaux sont financés pour un tiers par la commune, un tiers par la communauté de communes et un tiers par la commune de Bourgneuf.



- ➔ Les lagunes de Saint Dizier : un curage est prévu.

- ➔ Multiservice : la climatisation va être installée au printemps 2022. D'autres travaux d'amélioration intérieure seront définis prochainement.

- ➔ Ecole de Masbaraud Mérignat : mise aux normes plan Vigipirate

- ➔ Réseau électrique : travaux d'enfouissement (Rue Las Sinas, Rue de la Gare...)



PROJET DU PLAN D'EAU DE SAINT-DIZIER MASBARAUD :

Nous faisons un résumé de la situation et de nos démarches concernant l'avancement du projet du plan d'eau depuis fin 2020.

Je rappelle que lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, il a été décidé de lancer ce projet de mise aux normes de l'étang.



Pour vous éclairer nous vous expliquons ci-dessous par étapes, nos démarches et leurs avancées.

- Le 15 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé le projet autorisé de création du nouveau plan d'eau et la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Com Com sans contrepartie financière.
- Le 16 octobre 2020, nous avons sollicité la Com Com pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, le Conseil municipal ayant validé cette démarche.
- Le 14 décembre 2020, point d'avancement administratif et organisationnel avec Mme Peggy CHEVILLEY de la Com Com et Impact Conseil.
- Le 28 octobre 2020, dépose du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.
- Le 13 janvier 2021, validation nouveau plan de financement par le Conseil.
- Le 15 janvier 2021 dépose du dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture.
- Le 2 février 2021, dépose du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.
- Le 2 février 2021, demande de prorogation de 3 ans à la Préfète du délai des travaux à partir du 1^{er} juin 2021.
- Le 3 février 2021 demande de fonds de concours à la Com de Com.
- Le 31 mars 2021, publication au BOAMP de la mission de maîtrise d'œuvre de la mise aux normes de l'étang.
- Le 15 avril 2021, réponse à l'annonce pour la maîtrise d'œuvre d'un seul cabinet (Impact Conseil).
- Le 27 mai 2021, arrêté de prorogation de la Préfète pour les travaux de 3 ans (jusqu'au 31 mai 2024).
- Le 22 juin 2021 : point sur l'état de l'avancement du projet avec Mme Chevilly.
- Le 10 septembre 2021, notification du marché public à Impact Conseil.
- Le 20 septembre 2021, accusé réception d'Impact Conseil de la notification.
- Du 20 septembre au 31 décembre 2021 : préparation du dossier d'appels d'offres aux entreprises par Impact Conseil.
- Le 5 novembre 2021, point sur l'état de l'avancement du projet par Mme Chevilly et Impact Conseil.
- Le 7 janvier 2022, point sur l'état de l'avancement du projet par Mme Chevilly et Impact Conseil.
- L'appel d'offres aux entreprises devra être déposé au BOAMP début février 2022, les candidats devront répondre avant fin mars. La Mairie aura 1 mois pour analyser les offres et choisir les entreprises. Le Conseil devra délibérer pour valider les sociétés retenues. Le 15 avril 2022 nous devons renvoyer les offres des entreprises aux financeurs qui devraient nous répondre sur leur participation entre le 15 avril et le 15 août 2022.
- Si nous avons les subventions, nous enverrons l'ordre de service aux entreprises retenues. En octobre 2021, nous avons eu l'agréable surprise de recevoir un courrier de la Région nous informant de leur participation au titre de l'appel à projet « continuité écologique » pour un montant de 78 274 €. Par ailleurs, par suite du blocage du budget, nous avons demandé à Mme la Préfète de reporter la DETR accordée en 2021 sur 2022, ce qu'elle a accepté, tout en sachant que nous perdrons 1,8 % sur la dotation.

La pêche électrique aura lieu avant début mai 2022.

Les travaux devraient commencer le 1^{er} septembre 2022.

La vidange totale sera effectuée en 2023 et le chantier devrait être terminé fin 2024.

Pourquoi un si grand laps de temps s'est-il écoulé entre mars et septembre 2021... Evidemment, c'est la conséquence du non-vote du budget en avril, qui a conduit à son blocage par la Chambre Régionale des Comptes jusqu'à fin août, d'où le report de la signature de l'acte d'engagement au cabinet retenu pour la maîtrise d'œuvre.

RECHERCHE MÉDECIN



La désertification médicale rurale est un sujet national qui touche de plein fouet notre région, notre département et donc particulièrement notre commune de SAINT-DIZIER-MASBARAUD.

En effet, le Docteur GUILLAUMOT qui exerce dans le cabinet médical de SAINT DIZIER LEYRENNE, antenne de la maison de santé de BOURGANEUF, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite courant 2022.

Afin de lui trouver un remplaçant, une réunion a eu lieu entre le docteur GUILLAUMOT, les infirmières de la maison médicale et des représen-

tants du conseil municipal.

Plusieurs pistes de travail se sont dégagées :

- ❖ Annonce sur le site « SOS Villages » qui donne une visibilité aux petites communes comme la nôtre.
- ❖ Actions publicitaires diverses.
- ❖ Engagement de principe de la commune sur une aide au logement du nouveau médecin.

Grâce à une demande des infirmières auprès de TF1, un reportage a été réalisé sur notre commune.

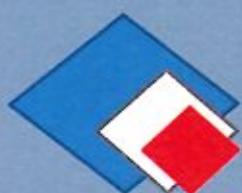
Le 9 décembre 2021 Monsieur Carlos PAREDES, journaliste de TF1 et son caméraman, ont été accueillis par le Maire, les élus, les infirmières, le médecin avec son patient à la Maison Médicale.

Dans un second temps, les administrés sortant de l'épicerie ont été interviewés. Puis les journalistes sont allés rendre visite, avec une infirmière, à un couple de retraités domiciliés au village des Jarges, afin de montrer l'isolement et la complexité de se faire soigner pour les personnes âgées isolées.

Depuis le reportage, des avancées ont eu lieu ; Un médecin s'est renseigné pour le poste. L'association des Maires de la Creuse, très concernée par le sujet, a organisé une Assemblée Générale Extraordinaire avec les Maires **le samedi 22 janvier 2022** pour préparer la venue du ministre de la Santé Monsieur Olivier VERAN et évoquer avec lui ce fléau qui touche la Creuse.

Ce reportage a permis de mettre en valeur les atouts de notre commune pour un professionnel de santé. Nous espérons vivement que cette action permettra de trouver un nouveau médecin pour répondre aux besoins de la population.





LES COMMEMORATIONS

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

De nouveau, cette cérémonie de commémoration s'est déroulée devant les Monuments aux Morts de MASBARAUD-MERIGNAT puis de SAINT DIZIER LEYRENNE, dans une certaine intimité, en respect des conditions sanitaires imposées par la pandémie Covid.

Malheureusement la majorité de la population de la commune n'a pas pu être associée. Joël ROYERE le maire, était néanmoins entouré de membres du conseil municipal avec trois porte-drapeaux représentant les associations d'anciens combattants.

Ce samedi 8 mai 2021, la commune de Saint-Dizier-Masbaraud célébrait le souvenir indélébile de la fin d'une horrible guerre entre l'ALLEMAGNE et notre pays où de trop nombreux citoyens ont payé de leur tribut. Elle a rendu hommage aux morts pour la FRANCE lors de la Seconde Guerre mondiale. Le 8 mai 1945 la FRANCE était présente aux côtés de ses Alliés pour participer à la signature de l'Acte qui consacrait, solennellement, la capitulation sans condition de l'ALLEMAGNE nazie amenant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Notre pays refermait grâce à eux le chapitre le plus sombre de son histoire, cinq années d'horreur, de douleur, de terreur. C'était il y a 76 ans ...



Après avoir lu le communiqué de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, des gerbes de fleurs ont été déposées devant les monuments aux morts et une minute de silence a été observée.



N'oublions jamais ... Nous avons gagné la dignité, la liberté et le bonheur grâce à tous ces combattants et à tous ces Résistants.

A ces héros, nous exprimons notre indéfectible gratitude et une reconnaissance éternelle.

Enfin, souvenons-nous toujours que c'est grâce au courage de ces hommes et de ces femmes que nous devons notre chance de vivre dans un pays libre.

Cérémonies monuments de la « Croix de la Mine », et du « Pont de Murat »



Un ciel si bleu, un soleil si radieux, n'ont pu nous affranchir de notre devoir de mémoire pour une vingtaine de soldats et de résistants tués par l'occupant nazi les 19 et 20 juillet 1944. Nous leurs devons notre bonheur de vivre en liberté.

Aux côtés des membres des familles de soldats ayant appartenu à la compagnie SURCOUF, étaient présents entre autres : la Sous-Préfète Alice MALLICK, représentant la Préfète Virginie DARPHEUILLE, le Sénateur Jean-Jacques LOZACH, le Député Jean-Baptiste MOREAU, le

Directeur Départemental de l'ONAC Amaury DE LA RUPELLE, des élus et des Administrés, et l'Adjoint Patrick DURUDAUD, représentant le Maire, Joël ROYERE.

Sur les deux sites, avant chaque dépôt de gerbe, la sonnerie aux morts, le chant des Partisans et la Marseillaise, interprétés par l'harmonie municipale de Bourgneuf, Patrick DURUDAUD a rappelé les faits dramatiques qui se sont déroulés il y a 77 ans.



D'après les témoignages recueillis, tout commence le 6 juin, jour du débarquement en Normandie. À Saint-Amand-Montrond dans le Cher, les résistants avec à leur tête le capitaine Blanchard, de son nom de guerre le capitaine Surcouf, se soulèvent pour libérer leur ville. Ils prennent la mairie, la sous-préfecture et font prisonniers près de vingt militaires. Dès le lendemain, alors qu'ils apprennent que peu d'autres se sont soulevés ailleurs et qu'une colonne allemande est prête à réinvestir Saint-Amand-Montrond, ils décident de rejoindre Guéret libérée. Mais sous la menace de l'avancée des envahisseurs, le groupe évacue vers le sud. Il passe par Bosmoreau-les-Mines et arrive le 10 juin au Château de Mérignat où il restera plus d'un mois.



Entre-temps, les femmes retenues sont raccompagnées à Saint-Amand contre la promesse de la libération d'une soixantaine d'otages. Le 18 juin, l'arrivée d'une colonne allemande étant signalée, le capitaine Blanchard décide de remonter dans le Cher. Les 90 hommes partent à pied et se dispersent. Quelques-uns font halte à la Croix de la mine. Sans doute à la suite d'une dénonciation, ils sont surpris par la brigade allemande Jesser chargée d'anéantir la résistance française en Limousin et en Auvergne. Dans un violent combat, neuf hommes sont tués, dont le capitaine Surcouf ; 62 autres résistants sont faits prisonniers dans la tour Zizim, puis ils sont déportés.

Un verre de l'amitié a été servi à l'issue d'une visite du musée de la Résistance, à Saint Dizier. Merci à Monsieur Jean-Pierre CHAMBRAUD d'avoir accueilli ce moment de partage et de convivialité.



LES COMMEMORATIONS

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Maire et le Conseil Municipal avaient convié les habitants à se réunir devant les monuments aux morts de MASBARAUD-MERIGNAT, puis de SAINT DIZIER LEYRENNE à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918 en ce 11 novembre 2021.

A travers tout le pays, les monuments aux morts sont ce jour-là des lieux de rassemblement pour honorer les combattants de tous les conflits, pour rendre hommage à la souffrance de ces soldats au destin tragique, souvent à peine sortis de l'enfance, à tous ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême pour la France, à ces sales guerres meurtrières.



Le cérémonial a débuté à 10 h pour MASBARAUD, puis à 11 h pour SAINT DIZIER. Le Maire a d'abord lu le communiqué de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, puis a déposé les gerbes et a demandé d'observer une minute de silence clôturant chaque cérémonie.

N'oublions pas nos soldats morts pour que nous conservions notre liberté.

C'est un moment aussi où l'on prend conscience de l'importance de la paix.



VISITE AU SENAT SOUS LES ORS DU PALAIS DU LUXEMBOURG



Le 16 novembre 2021, une délégation d'élus se sont rendus à Paris, au Sénat, sur l'invitation de Messieurs les Sénateurs Jean-Jacques LOZACH et Éric JEANSANNETAS ainsi que Monsieur le Député Jean-Baptiste MOREAU. Chacun a pris la parole pour nous souhaiter la bienvenue.

Nous avons échangé avec d'autres élus du département de la Creuse qui étaient également conviés, autour d'un buffet.

Puis, nous avons fait une agréable promenade dans le jardin du Luxembourg où siège le Sénat.

Avant de plonger dans les couloirs du Palais du Luxembourg avec le Sénateur Jean-Jacques LOZACH, qui nous a fait visiter les salons entre splendeurs d'antan et sobriété, scènes de la vie sénatoriale...

Notre privilège s'est prolongé lorsque Jean-Jacques nous a conduit à l'hémicycle pour assister à une séance au cours de laquelle nous avons été très attentifs aux débats, qui était une première pour nous. En effet, le rôle de Sénateur est souvent questionné, et presque toujours méconnu. Désignés par les élus locaux à travers un scrutin indirect, les sénateurs sont appelés à les représenter.

Ce fût une journée intense inoubliable et nous sommes reconnaissants et honorés d'avoir été invités à visiter un des hauts lieux de la vie démocratique française. Nous remercions tous nos hôtes.

Le lendemain, à l'occasion de notre visite au Salon des Maires de France, Monsieur Michel VERGNIER a cordialement invité la délégation de Saint-Dizier- Masbaraud, à un généreux déjeuner avec de nombreux élus pour fêter avec élégance et amitié son départ de l'Association des Maires de la Creuse et de l'Association des Maires de France.

Rappelons que M. Michel VERGNIER a été Député de la Creuse pendant 20 ans et Maire de Guéret pendant 22 ans. Il a aussi exercé les fonctions en qualité de Président de l'A.M.A.C durant 23 ans et 6 ans comme Trésorier général de l'A.M.F auprès de Monsieur François BAROIN Président.

Monsieur Michel VERGNIER, libéré de ses hautes fonctions, reste élu de la Mairie de GUERET, et son expérience sera une source de conseils indispensables et profitables pour tous les élus.

Nous le remercions de nous avoir permis une échappée à Paris en visitant ce salon mythique des Maires de France qui a été au demeurant très riche en nouveautés, et où nous avons pu rencontrer de nombreuses personnalités.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dans notre premier journal communal nous vous avons présenté notre Centre Communal d'Action Sociale, son fonctionnement et ses Membres.

Avec la crise sanitaire de Covid-19, les missions des C.C.A.S ont été considérablement bouleversées. C'est ainsi que le C.C.A.S a concrétisé son action au plus près des familles en difficulté, remédié aux situations d'extrême urgence en accompagnant ceux qui sont dans une situation précaire, difficile à résoudre seuls.



Nous en avons pour preuve les 9 Conseils d'administration qui ont réuni tous les membres afin de débattre d'actions à mener pour répondre aux situations d'urgence.

Autre action du C.C.A.S tout aussi importante, puisqu'il s'agit d'être au plus près de nos aînés les plus vulnérables et d'assurer les missions demandées par la Préfecture (plans : Covid, canicule, grand froid, isolement...)

Une veille constante est donc nécessaire et dans ce cadre, la mission du C.C.A.S est de tenir à jour un registre communal de recensement de ces personnes. L'objectif est d'assurer à nos aînés une présence dans leur solitude et si besoin leur porter conseil et assistance.

Les élus se sont mobilisés pour leur rendre visite en leur offrant avant Noël le traditionnel colis pour les fêtes de fin d'année et leur présenter leurs vœux de bonne et heureuse nouvelle année sans oublier les résidents en EHPAD et les personnes handicapées.

La commune peut s'enorgueillir d'avoir cinq centenaires mais malheureusement nous n'avons pas pu les fêter comme nous l'aurions souhaité pour des raisons de conditions sanitaires très strictes et nous en sommes bien désolés.

Enfin le C.C.A.S participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Départemental, la Préfecture ou les organismes de Sécurité Sociale.

Il en va de même avec les personnes sans abri. Nous les dirigeons vers des structures adaptées pour l'urgence, et l'aide indispensable à leurs démarches.

Nous devons tous être attentifs à notre environnement et briser la solitude.

N'hésitez pas : Tél : Mairie : 05 55 54 40 30

Mail : administration@stdiziermasbaraud.fr

Une nouvelle centenaire !



Madame Renée BARLET a fêté ses 100 ans le 5 décembre 2021.

Née à Pradeix, commune de SAINT DIZIER, Renée entourée de ses 9 frères et sœurs, a suivi ses parents au Masbeau.

Le 14 septembre 1946, elle épouse Louis BARLET puis quitte la Creuse pour Reims durant 4 années. En 1948, son fils unique André y est né.

En 1952, sa famille s'installe au village de Pommier où Renée a travaillé au café restaurant « Chez la Jeanne ». Aujourd'hui elle s'occupe de sa cuisine, de son jardin de ses fleurs qu'elle aime tant.

Ses enfants, ses petits-enfants et son arrière-petite-fille l'entourent avec tendresse. Sa maison est toujours ouverte pour sa famille, ses amis, ses voisins. Maintenant elle est aidée et accompagnée dans ses tâches ménagères.

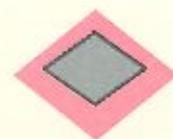
Renée a toujours été forte, courageuse, volontaire, organisée. Toujours soucieuse de la santé des autres sans se plaindre, à l'écoute, ouverte à tout, avide de savoir. C'est une centenaire exceptionnelle, sa tenue, sa mémoire en sont la preuve. Elle ne fait pas son âge, cela étonne tout le monde.

Renée a soufflé ses bougies, nous lui souhaitons nos vœux de santé et de bonheur en l'embrassant très fort.

JOYEUX ANNIVERSAIRE RENÉE !



Interview, l'envers du décor



En Octobre 2021, Béatrice FAURY, attachée de presse à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADTR), a contacté Christine et Joël SALADIN, producteurs de noisettes sur la commune, pour la réalisation d'un reportage sur le gâteau Le Creusois, et la production locale. Mme FAURY cherchait aussi un pâtissier, et Au Plaisir du Palais, boulangerie pâtisserie sur la commune, agréée par l'association Le Creusois, est toute trouvée.

Un soir d'Octobre donc, nous avons rendez-vous à l'abbaye du Palais, qui va héberger les journalistes, pour un apéro préparatoire à la journée du lendemain.

Il est convenu, que le tournage commencera par les noisetiers, et continuera avec la pâtisserie.

C'est donc de bon matin, que Monsieur Loïc Ballet, son cameraman et son pilote de drone, ont arpenté les rangs de noisetiers, où ils ont retrouvé Christine et Joël.

Et c'est les pieds mouillés, qu'ils se sont ensuite rendus chez Simon Derouault, pour assister à l'élaboration du fameux Creusois.

Assisté de M. Didier Barbaroux, pâtissier à Guéret, son formateur, Simon a préparé la délicieuse pâtisserie.

A 13 heures, nous nous sommes retrouvés à l'auberge Chez Nous, pour déguster une délicieuse entrecôte d'une Limousine de Faux Mazuras, avec des cèpes du pays

Les chaussettes séchaient près du poêle.

Ils ont ensuite repris la route pour Paris.

Le reportage, de 5 minutes, a été diffusé le 19 Novembre 2021 sur France 2 dans l'émission Télématin présenté par Damien Thévenot.

Petite anecdote, les creusois préparés pour être à l'honneur sur le plateau ne sont arrivés que la veille après-midi. Problème de livraison. Mais ouf, tout est bien qui a bien fini.



Merci à Béatrice FAURY,
Merci à Loïc BALLET et à son équipe,
tous très sympathiques, et qui ont contribué à mettre à l'honneur notre beau département.



Vous pouvez retrouver la vidéo sur la page Facebook de la commune.

Les Associations



LE TENNIS CLUB LA LEYRENNE 2022

Le Club de Saint-Dizier-Masbaraud Organisations activités : entraînements des adultes les Lundis et Vendredis en fonction de la météo de 10 h 00 à 12 h 00 ou 14 h 00 à 16 h 00. En période hivernale les Lundis et Jeudis 18 h 00 à 20 h 00. Pour les enfants : Entraînement les Mercredis de 14 h 00 à 17 h 00 en 2 groupes selon niveaux ; les Samedis de 14 h 00 à 16 h 00 pour du perfectionnement. Les stages vacances enfants Printemps/Été selon les demandes et disponibilités du Moniteur. Samedi 11 Septembre 2021 :

De 15 h 00 à 18 h 00 après-midi « Portes Ouvertes » avec le Kit animation de la F.F.T. pour lancer la saison sportive 2021/2022. A la grande surprise des responsables, nombreux ont répondu présents par ce bel après-midi estival, aux habitués(ées) toujours fidèles, plusieurs nouvelles familles ont souhaité se licencier pour l'année. Avec 16 nouvelles adhésions (photo), le goûter convivial fut fort apprécié. En avant 2022 !!!!! Journal du club 2021 dans vos boîtes aux lettres en novembre. 22, 23 et 24 juillet 2022 : 17ème Fête annuelle du



tennis qui pourra se dérouler dans des conditions sanitaires normales. Vendredi 22 matin : ouverture avec les tournois enfants et animations. Après-midi place aux adultes pour des doubles mixtes, messieurs, dames. Samedi 23 dès le matin : TMC Messieurs homologué et animations pour les enfants. Dimanche 24 dès le matin : TMC Dames homologué et animations pour les enfants.

Salle des fêtes

- Samedi 9 juillet 2022 – Tournoi Galaxie 8/10 ans
- Du vendredi 22 au 24 juillet 2022 -17 -ème Fête annuelle du Tennis
- Samedi 30 juillet 2022 : Tournoi Jeunes 14/ 16 ans

Salle des roches 2022

- Assemblée Générale du club le samedi 22 octobre 2022



Les Associations

LES ARTS' EN CIEL
de Masbaraud-Mérignat



« LES ARTS' EN CIEL de MASBARAUD-MERIGNAT »



La pandémie a bien sûr affecté notre activité picturale. La fermeture de l'atelier a été instaurée dès le début du confinement à partir du 26 octobre 2020.

Nous avons pu enfin nous retrouver à la salle des Roches à Saint-Dizier, à partir du 16 juin 2021, avec l'accord de la Mairie. Dès la fin de l'année scolaire (le 07 juillet 2021), nous avons à nouveau investi la salle polyvalente de Masbaraud-Mérignat, où se tient l'atelier. Certaines artistes ont organisé des séances extérieures de peinture dans des lieux agréables en Creuse.

Il est à préciser que les adhérentes sans possession du pass sanitaire ne sont pas admises. Nous appliquons les consignes



Pour tous renseignements : Isabel Chabrier Tél. 06 67 29 42 59

sanitaires les plus strictes... ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous n'avons pas pu organiser de sorties culturelles habituelles, pour rendre visite à des artistes peintres comme nous l'avons régulièrement fait, participer à une excursion, ou préparer une exposition dans un lieu public.

Il est évidemment difficile d'envisager différents projets qui nous tiennent à cœur. Dès que cela sera possible, nous aurons une réunion informelle pour en débattre.

Les artistes peintres pratiquent toutes les techniques admises à l'atelier, peinture à l'huile bio (brosses ou couteaux), acrylique, aquarelle, crayons, sauf pastels (poussière).

Nous sommes 18 adhérentes inscrites, rarement toutes ensemble, libres de venir à notre convenance.

La cotisation annuelle est de 25 €, elle reste inchangée. Cette somme sert, pour partie, à financer certains projets et à la vie de l'atelier).

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 8 septembre 2021, au cours de laquelle nous avons eu l'honneur

d'accueillir Monsieur Joël Royère, Maire de Saint-Dizier-

Masbaraud pour assister à notre réunion.

A cette occasion, nous lui avons témoigné notre reconnaissance ainsi qu'à la mairie, de nous avoir octroyé une subvention annuelle de 200 € ainsi que pour nous permettre de pratiquer notre activité artistique dans cette belle salle.

C'est une structure de qualité où règne une ambiance chaleureuse et conviviale avec une pause autour d'une collation et une boisson.

L'atelier est ouvert à celles et ceux qui souhaitent pratiquer, perfectionner leurs acquis en participant à la vie chaleureuse de notre groupe.

Venez nous rendre visite, vous serez les bienvenus.

Jour d'activité : mercredi de 13 à 18 heures

Lieu : Salle polyvalente de MASBARAUD-MERIGNAT

Cotisation annuelle : 25 €





Leyrenne Athlétique Club

Après presque un an sans compétition à cause de ce virus, les athlètes du LAC ont pu retrouver le plaisir des courses pour participer à la dernière compétition de la saison (qui s'est terminée le 31 août), à l'occasion des moutonnades le 22 août à Bénévent l'Abbaye, pour la traditionnelle course sur la piste des moutonniers.

Au programme 2 distances : 4 et 8 kms.
8 athlètes du LAC étaient au départ. Ils ont bien représentés les couleurs du club puisqu'ils réalisent 5 podiums dont 3 premières places dans leurs catégories respectives : Florence SCARINGELLA première en M4F, Michel ROZET premier en M7M, et Gilbert CARROZZA en M9M.

Bravo à tous les participants.

Pour la reprise de la nouvelle saison 2021/2022, le LAC se déplaçait au Dorat pour la course des 7 clochers, le 04 septembre. 7 coureurs ont fait le déplacement. 6 podiums ! Et encore une première place pour Florence SCARINGELLA dans la catégorie M4F.

Dimanche 03 octobre le LAC s'est aligné au départ du trail des petits lutins à Jarnages, organisé par Bernard Chatonnet, sociétaire du LAC. Très belle deuxième place au scratch pour Rémy DECOURTEIX. A noter l'excellent retour en compétition de Laurent PARINET troisième M2M.

Dimanche 10 octobre les maillots mauve prenaient le départ du semi marathon du Moutier d'Ahun. Belle course du LAC avec 6 podiums et 3 premières places. Florence SCARINGELLA troisième victoire en 3 courses et Jean PRADEAU première victoire de la saison dans la catégorie M7M et enfin Rémy DECOURTEIX premier M0M.



Après une légère baisse des licenciés en 2021 due certainement au covid, les athlètes reviennent et nous espérons atteindre l'effectif de 2020.

Nous remercions la municipalité par son soutien financier et nous permet de réaliser nos projets 2022, notamment avec l'organisation de la course nature, La Traversée du Grand Rieu, dimanche 11 avril.



Les Associations



➤ LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes espère que vous allez tous bien, malgré cette année encore un peu compliquée.

Après une nouvelle année blanche pour nous, et nous en sommes désolés, nous espérons vous revoir cette année pour en profiter encore plus.

Nous vous retrouverons le samedi 25 juin pour notre feu de St Jean, le 6 et 7 Août pour notre fête annuelle et le tracto cross (à vous de reconfirmer) et le 29 Octobre pour notre loto.

En attendant de vous retrouver pour toutes ces manifestations, nous vous souhaitons une Bonne Année 2022.

Prenez soin de vous.

Le Comité.



➤ ASSOCIATION LEYRENNE-PATRIMOINE

Le 1^{er} septembre 2021, l'association a tenu son Assemblée Générale annuelle. Les adhérents vont recevoir le procès-verbal et une carte d'adhésion.

L'association change de nom et est renommée « Patrimoine et Loisirs à Saint-Dizier-Masbaraud ».

Les activités ont repris : Aquagym et Atelier de peinture. En prévision des cours de Tai-Chi-Chuan (Gym douce) et de stages de poterie.



Nous lançons un appel pour notre fête du pain annuelle, **si un propriétaire de four est prêt à nous accueillir** pour organiser cette manifestation il peut nous contacter :

WHITTEN Alan 05-55-62-65-12

LE TREVOU Josiane 05-55-64-46-41

C'est avec plaisir que nous étudierons toutes propositions.
Rejoignez-nous, le meilleur accueil vous est réservé !

Les Associations

SUBVENTIONS

Les AIDES aux ASSOCIATIONS

La municipalité a à cœur de soutenir toutes les associations de la commune, ou celles qui œuvrent sur son territoire, dans le respect de la législation.

C'est pourquoi, il est désormais demandé le bilan chiffré des actions réalisées, et le prévisionnel de celles à venir. Un formulaire, plus simple que le document officiel, est en cours d'élaboration pour les demandes 2022.

Le tableau ci-après reprend les demandes, et les subventions versées en 2020 et 2021.

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTE 2020	DEMANDE	VOTE 2021
Comité des fêtes	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 400,00
loto Téléthon			839,99	839,99
+ tracto cross	3 000,00	0,00	3 000,00	reporté
AS de Saint Dizier	XXXXXXXXXX	2 400,00	2 400,00	2 400,00
AEL	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Leyrenne Athletic Club		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Tennis Club La Leyrenne	950,00	950,00	950,00	950,00
Leyrenne patrimoine		800,00		
Fils d'Argent	800,00	800,00	2 000,00	2 000,00
ACCA St Dizier	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
ACCA Masbaraud	500,00	500,00	500,00	500,00
Comité de jumelage	1 000,00	1 000,00		
Musée de la résistance		600,00	600,00	600,00
La Pêche	350,00	350,00	700,00	700,00
Resto du Cœur			?	50,00
Jeunes sapeurs pompiers	XXXXXXXXXX	400,00		
Gym Volontaire Masbaraud	400,00	400,00	400,00	400,00
Amis de l'école de Masbaraud			200,00	200,00
Arts en Ciel		100,00	200,00	200,00
Anciens combattants	XXXXXXXXXX	60,00		60,00
Souvenir français	100,00	100,00		100,00
PEP 23	XXXXXXXXXX	60,00		
Croix Rouge	XXXXXXXXXX	0,00	?	50,00
Jeunesse musicale	800,00	800,00		
Jeunes agriculteurs (tracto)	800,00	0,00		reporté
GDA Bourgneuf	XXXXXXXXXX	0,00	?	50,00
Association Crématiste de la Creu	XXXXXXXXXX	0,00	50,00	50,00
France Adot23			?	50,00
TOTAL	13 400,00	15 520,00	18 039,99	15 299,99
	BUDGET	20 000,00	BUDGET	19 320,00

La Covid a perturbé bien des projets, et c'est un lieu commun que de formuler espérer revenir à une situation qui permettent à tous les habitants de bénéficier du travail et de l'implication de ceux qui font vivre ces associations. Qu'ils en soient remerciés.

DES HABITANTS À L'HONNEUR

REMISE DES DIPLOMES AUX JEUNES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD



Le dimanche 21 novembre 2021 à la Caserne des Pompiers de BOURGANEUF a eu lieu une cérémonie en l'honneur des jeunes sapeurs-pompiers fraîchement diplômés, en présence de leurs familles et qui s'inscrit dans la volonté du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers) de valoriser l'implication des animateurs et des présidents de sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Cet événement constitue également l'occasion d'une rencontre entre les autorités, les jeunes et leurs familles.

Le Maire, Joël ROYERE, Isabel Chabrier et Thierry COUCAUD étaient conviés à la cérémonie de la remise des diplômes aux valeureux candidats.

Au cours de cette cérémonie, parmi les candidats ayant terminé leur formation de quatre années et réussi les épreuves sportives, théoriques et pratiques du Brevet National de JSP, un jeune de notre commune :

- Loan COUCAUD

a reçu solennellement son diplôme par les autorités, en présence de la Colonelle Stéphanie DUCHET directrice départementale des services d'incendie et de secours de la Creuse. Arrivée début juin, à 49 ans, elle est la seule femme en France à exercer ces fonctions.



Depuis toujours, les JSP sont mis à l'honneur dans leur centre d'attachement de Bourganeuf.

Ce moment cérémoniel symbolise quatre années de formation qui requiert disponibilité, rigueur et efforts, durant lesquelles, ils ont également découvert la vie en collectivité, avec ces moments de joie, ou de douleur parfois. Un acte citoyen de partage des valeurs de solidarité et de civisme, offrant à ceux qui se sont accrochés l'opportunité de devenir pompier volontaire dans n'importe quelle caserne, d'accéder aux métiers de la sécurité ou de passer les concours internes pour obtenir le statut de pompier professionnel.

Le Maire, Joël ROYERE et le Conseil Municipal, au nom des Administrés de SAINT-DIZIER-MASBARAUD présentent toutes leurs félicitations à l'heureux diplômé et aux formateurs pour l'importance du travail effectué.

Nos félicitations les plus chaleureuses également à deux habitants de notre commune : le Sergent Flora HODIN ainsi que le Sergent Valentin FOURNET qui ont été décorés de la médaille pour 10 ans de service.

« Les Sapeurs-Pompiers sont les acteurs principaux lors des phénomènes climatiques, lors des sinistres, souvent au péril de leur vie. Tous ces volontaires accomplissent leur mission en marge de leur vie familiale et professionnelle. Ils ne ménagent ni leur peine, ni leur temps pour la sécurité de nos concitoyens et de notre patrimoine. Qu'ils en soient remerciés. »

DES HABITANTS À L'HONNEUR

DOUBLE CHAMPION EN CYCLO CROSS.

Pour sa première saison, licencié à l'ACB, le jeune Mathis GUERRIER, 10 ans, est un des plus jeune de sa catégorie (11-12 ans).

Il remporte, le 12 décembre 2021, le championnat départemental organisé à Chamborand.

Dimanche 16 janvier 2022, il remporte également le championnat régional, organisé en Creuse, à Ahun. (voir photo)

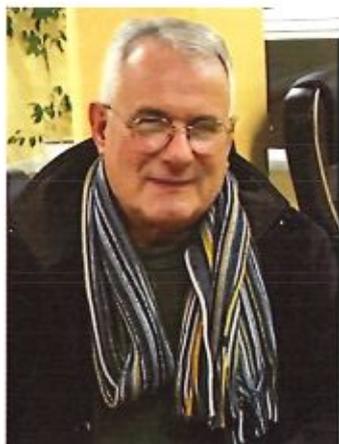
Le 6 février 2022, il représentera la Creuse au championnat de France organisé dans l'Aisne.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite, et nous ne manquerons pas de vous donner d'autres nouvelles dans une prochaine édition.



UN MUSICIEN DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD...

Christian NICOLAUD, autodidacte, musicien trompettiste de la fanfare Municipale de Bourga-neuf depuis 38 ans, a été décoré de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022.



Il s'est vu remettre le diplôme et la lettre de félicitation de Madame la Préfète par Monsieur Bertrand VIRTON Président de la fanfare municipale de BOURGANEUF.

C'est une confirmation de son talent qui depuis ses débuts, participe avec brio au succès de la fanfare et lui a permis de conquérir de nombreux admirateurs.

Nous lui adressons nos félicitations les plus vibrantes de la part du Conseil municipal.

La page des élus de l'opposition

Enfin un nouveau bulletin municipal !

Conscients du peu de transparence que représentait ce manque d'information, nous vous avons adressé une lettre mi-décembre. Loin de toute polémique stérile, nous souhaitons simplement vous informer le plus régulièrement possible de notre ressenti sur les affaires de la commune.

Que s'est-il passé depuis cet envoi ?

✓ Démissions : l'hémorragie continue.

En effet, 4 conseillers de plus ont démissionné avant Noël, ce qui fait un total de 7 démissions sur 19 conseillers, dont 6 de la majorité municipale. Si la première de toutes ces démissions semble justifiée par des raisons personnelles, les autres sont liées à l'atmosphère régnant au sein du conseil.

A ce jour, même en prenant les « remplaçants » de la liste majoritaire le conseil ne peut plus être au complet. Et 1 élue de la liste majoritaire a rejoint l'opposition. Au total, ce sont 11 élus du conseil municipal d'origine qui manifestent leur désaccord avec l'exécutif (sur 19 élus).

A noter que Martine BORD, bien que démissionnaire, a tenu à poursuivre son engagement pour la Bibliothèque Municipale, comme bénévole. Merci à elle, et à celles qui l'aident.

✓ Fonctionnement du conseil municipal

Opacité, sous-entendus, mise à l'écart sont les maîtres mots de l'exécutif. A ce jour, nous ne pouvons pas vous donner d'information sur les projets 2022, sauf la DETR pour les routes qui devait être déposée avant le 15 décembre. Il semblerait qu'enfin les travaux du plan d'eau soient programmés mais la commission travaux, chargée du suivi, ne s'est pas réunie, de même que la commission budget.

Autres exemples :

- nous n'étions pas informés de l'invitation au Sénat de 5 élus de la commune (sur quels critères ont-ils été choisis ?)
- Nous avons proposé une compensation sous la forme d'une carte cadeau des dépenses de fournitures scolaires (30€) Elle devait être remise à chaque famille pour Noël, mais à ce jour pas de nouvelles ... Nous tenons à rappeler que le budget des fournitures scolaires fait partie intégrante du budget communal et est donc de la responsabilité du maire (articles L212-4, L 212-5 et L411-2 du code de l'éducation)
- ✓ La majorité des travaux réalisés en 2021 relèvent du budget 2020 et avaient été programmés par la précédente municipalité.
- ✓ Nous nous réjouissons de la couverture médiatique au sujet de notre cabinet médical, avec la venue du Président de la République en point d'orgue. Malheureusement, rien ne relève de l'initiative de la municipalité, l'engagement financier annoncé n'est que verbal.

Comme nous l'écrivions dans notre lettre du mois de décembre, nous poursuivrons notre mandat dans le respect de la transparence et de l'impartialité, soucieux de l'avenir de notre commune et du bien-être de ses habitants.

NAISSANCES 2021



Etonnant baby-boom de notre commune de SAINT-DIZIER-MASBARAUD.

Tout au long de l'histoire, les pandémies ont été un facteur clé de l'évolution de la population humaine, la preuve en est dans notre commune, de même que nous constatons également un rush de nouveaux habitants.

Les heureux parents des douze nouveau-nés se projettent dans notre Commune qu'ils considèrent à taille humaine, dans un environnement sain, calme et verdoyant. On ne s'en lasse pas, il est vrai...

Tous ces bébés font la joie de leurs parents mais aussi celle de toute la commune de Saint-Dizier-Masbaraud.

C'est un pied de nez contre la suppression de la classe pour laquelle nous nous sommes battus !! Encore une année aussi prospère et nous rouvrirons la classe !...

C'est donc avec un grand plaisir que nous avons rendu visite à chacune des familles, tout au long de cette année pour faire honneur à ces parents, les féliciter et leur offrir une carte cadeau d'une valeur de 50 €.

Nous les remercions de nous avoir agréablement reçus et leur souhaitons la bienvenue.

Félicitation aux parents de :



WALTER Eden, Francis, Patrick né le 24/11/2020

FERREIRA DOS SANTOS Lorenzo, Dario né le 11/01/2021

DEVAUTOUR HODIN Hayley, Amélia née le 12/01/2021

NANY LACOTE Milo né le 25/04/2021

MARGOT SALADIN Antoine, Léo né le 22/07/2021

JALOUNEIX DEBORD Léna, Aria, Emilie née le 02/08/2021

CHARRUAU WILLIAMS Lana, Noémie, Mélissa née le 30/08/2021

BOUARD LASNIER Margot née le 10/09/2021

MONJAUSE HERMOSILLO Charlotte, Elyse née le 25/10/2021

PICHOT ALGRAIN Honoré, Marie, François né le 18/11/2021

SETTIER BOUSSEAU Manoé, Marc, Michel né le 23/11/2021

ALGOUD TUFFET Lino né le 01/12/2021

MARIAGES ET PACS

M. WALTER Nicolas & Mme VOLKA Mélanie

Samedi 6 mars 2021



Pour le premier mariage de l'année 2021, le maire Joël ROYERE, a accueilli à la salle des mariages de SAINT-DIZIER-MASBARAUD un couple nouvellement installé, Nicolas WALTER Nicolas et Mélanie VOLKA.

L'élu, après avoir rappelé les devoirs réciproques des époux, a recueilli les consentements en présence des témoins.

M. ZILLES Hermann & Mme STURMANN Silvia

Mardi 21 décembre 2021

Ce jour symbolique, le père Noël est passé en avance pour Hermann ZILLES et Silvia STURMANN.

Tous deux s'étaient donné rendez-vous à la salle des mariages de la mairie de St-Dizier-Leyrenne pour unir leurs destinées. Joël ROYERE, le maire, a recueilli leurs consentements. Pour partager leur bonheur, le couple était entouré de leur famille et de leurs petits-enfants.



M. SCARANO Philippe & Mme GRAND Sylvie

Samedi 15 mai 2021.



Le Maire, Joël ROYERE, a eu le plaisir d'accueillir Philippe SCARANO et Sylvie GRAND à la salle des mariages de St Dizier Leyrenne pour recevoir leurs consentements mutuels. Ils se sont dit « oui » devant leur famille. Ils sont désormais unis par les liens du mariage.

M. FOURNET Valentin & GOULET Déborah

Samedi 6 février 2021

Pour le premier « PACS » de l'année, le Maire, Joël ROYERE a eu le plaisir d'accueillir Valentin et Déborah, deux jeunes habitants de la commune.

Il a été procédé à l'officialisation de leur union. Nous leur souhaitons un long et heureux chemin rempli de bonheur.



**Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations
à tous les couples qui se sont unis sur la commune
et leurs souhaitent d'être heureux.**

INFOS PRATIQUES

UN CONSEILLER NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ



Dans le cadre du plan de relance national, notre territoire va désormais accueillir Madame Marie Dubois, conseiller numérique. Il s'agit de rendre accessible à tous et gratuitement les usages du numérique. En effet, d'ici 2022, l'ensemble des démarches administratives se feront en ligne. Il est donc primordial d'aller de l'avant et de s'ouvrir au monde digital.

Un professionnel à votre écoute

Madame Dubois est à votre service afin de **vous accompagner et de vous aider sur vos démarches administratives en ligne**. Elle est à même de vous **conseiller sur vos appareils numériques (ordinateurs, tablettes, portables, imprimantes, appareil photo, etc.) et votre connexion**. Enfin, elle vous proposera **des ateliers individuels et collectifs**. Vous allez vous familiariser et maîtriser les savoir-faire nécessaires à votre utilisation quotidienne d'internet.



Aller plus loin

Ouvert à tous, sans condition, et **GRATUITEMENT**, ce nouveau service répondra à toutes vos questions touchant à internet et son matériel. **Venez découvrir, demander, questionner, chercher des infos utiles, vous divertir lors des permanences de Madame Dubois !**

Tous les Lundis :

De 14H à 15H : temps d'accueil individuels

De 15H à 16H30 : atelier

De 16H45 à 18H30 : atelier

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud

1 Rue du Colombier, 23400 Saint-Dizier-Masbaraud

Marie Dubois – madubois@creuse.fr -06.76.41.54.69

INFOS PRATIQUES

Evolution du réseau des Finances publiques sur le territoire intercommunal de Creuse Sud-Ouest

Accueil des usagers des Finances publiques à partir de janvier 2022

À partir de janvier 2022, que ce soit pour vos démarches fiscales ou celles relatives à des créances des collectivités locales, l'accueil des usagers pourra être assuré au sein du France Services de Bourgneuf dont la DGFIP est l'un des services de l'État partenaire ainsi qu'au sein de la Maison de services au public de Royère (labellisation France Services en cours).

Vous pourrez obtenir des informations générales, une aide pour accéder à votre compte fiscal ou pour le traitement de vos démarches courantes. Pour les questions les plus complexes, vous pourrez obtenir un rendez-vous avec le service en charge de votre dossier.

Pour prendre rendez-vous, plusieurs solutions

Appelez le **Service de Gestion Comptable (SGC) de Guéret : 05 55 52 42 72** pour les questions relatives au paiement de la cantine, des factures d'eau ou d'assainissement et autres prestations fournies par les collectivités locales.

Appelez le **Service des Impôts des Particuliers de Guéret (05 55 51 63 00) ou d'Aubusson (05 55 83 41 00)** selon le service compétent mentionné sur l'avis d'imposition pour toutes vos démarches fiscales, dont les demandes de délais de paiement. Vous pouvez également prendre rendez-vous sans vous déplacer sur impots.gouv.fr depuis votre espace particulier.

Appelez ou déplacez-vous :
France Services de Bourgneuf
2, avenue du Docteur Butaud
23400 BOURGANEUF
Tél. : 05 55 64 24 33

MSAP de Royère
Rue Camille-Benassy
23460 ROYERE-DE-VASSIVIERE
Tél. : 05 55 54 04 70



Pour le paiement de vos impôts, amendes ou des créances des collectivités locales

Pour le paiement de vos impôts, amendes ou des créances des collectivités locales, la DGFIP a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité.

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire si votre facture ou avis comporte un flash code.

Buralistes partenaires (liste non exhaustive) :

Proxi Service (Ahun), Chez Isabelle (Bourgneuf), Bar de la Poste (Bourgneuf), Tabac presse loto loisirs (Royère-de-Vassivière), Vival de Sardent (Sardent).



INFOS PRATIQUES

Annexe 3 – Les services qui sont rendus par les France Services

En plus des services en ligne et des accueils téléphoniques, les usagers peuvent effectuer leurs démarches dans les services propres de la DGFIP et dans les accueils de proximité implantés dans le département.

Des outils de visioconférence permettent, si nécessaire, de contacter directement la personne en charge du dossier du contribuable dans le service territorialement compétent.

L'accès aux accueils de proximité se fait sur des créneaux et plages horaires fixés en fonction des besoins identifiés des publics.

Dans ces points de contact sont proposés les services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers particuliers entrent en contact avec les services des Finances publiques :

Les 10 principales situations :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;



Co'Ordi, le chantier d'insertion informatique du Comité d'Accueil Creusois propose aux personnes en difficulté une formation technique ainsi qu'un accompagnement social

afin de les aider à recouvrer leur autonomie. Le but de cette action est de mettre fin à l'illectronisme en luttant contre la fracture numérique.

Afin d'atteindre ses objectifs, Co'Ordi s'adresse à tous pour récupérer votre ancien matériel informatique, le remettre en état, le redistribuer et donner un sens à ce chantier...



CO'ORDI

Tous les disques durs des ordinateurs récupérés seront détruits afin de garantir la sécurité des données qu'ils contiennent

Pour chaque redistribution, une prise en main de l'outil est proposée afin de poser un premier diagnostic concernant l'utilisation de l'ordinateur. Par la suite, si nécessaire, Co'Ordi oriente les usagers vers les Conseillers Numériques ou le Pass Numérique.

Co'Ordi

CHANTIER D'INSERTION CO'ORDI
14 bis avenue Pasteur - 23 000 Guéret

ENCADREMENT TECHNIQUE
cacchordi@gmail.com
04 72 25 25 15

COMMUNICATION
contact.coordi@gmail.com
07 67 25 59 66

Cette action est financée par le Fonds Social Européen dans le cadre de Projets de Développement Local et de Projets de Développement Rural.



la CREUSE
le Département



L'objectif de ce projet est de mettre fin à la fracture numérique en Creuse. Aujourd'hui 32 % des habitants de la Creuse n'ont pas d'outils numériques. Il y a donc une vraie nécessité, précise Garance Guiche, fondatrice du projet

INFOS PRATIQUES

ILLIWAP

A propos de nous

Illiwap est une application citoyenne qui vous permet d'informer et d'alerter vos habitants en temps réel, mais aussi de favoriser la participation citoyenne et l'attractivité de votre territoire grâce à différentes fonctionnalités !

Développée depuis 2015 par le groupe Diagram Informatique et commercialisée depuis 2017, illiwap est désormais une application citoyenne de référence. Plus de 700 000 téléchargements sont comptabilisés sur tout le territoire français, avec plus d'un millier de collectivités adhérentes. En perpétuelle évolution, nous proposons des mises à jour et des nouveautés régulièrement à l'ensemble de nos collectivités équipées.

Accompagnement, simplicité et efficacité sont nos maîtres mots. Vous souhaitez en savoir plus ? Nous sommes à votre entière écoute.



CE QU'IL FAUT RETENIR :

- ❖ Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation se généralise et les administrations ne communiquent plus que de façon numérique.
- ❖ Si vous n'êtes pas équipé informatiquement, le programme CO'ORDI peut vous permettre de vous équiper à prix réduit.
- ❖ Si vous rencontrez des difficultés avec l'informatique, un conseiller numérique donne des cours les lundis à Saint Dizier.
- ❖ Vous pouvez vous rendre dans une « maison France service » (à Bourganeuf) où un conseiller pourra vous aider.
- ❖ Si besoin, la mairie vous orientera vers une personne habilitée à vous aider.
- ❖ L'application ILLIWAP vous renseignera sur l'actualité de notre territoire.

INFOS PRATIQUES

Nouveauté pour le Service Urbanisme :



A partir du 1er janvier 2022 le service Urbanisme offre un nouveau moyen pour déposer les demandes d'Urbanisme (Certificats d'urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire) sous forme électronique : le dépôt en ligne.

Le dépôt en ligne c'est :

- **Service accessible** : à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos démarches en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique** : grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes** : grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune de Saint-Dizier-Masbaraud met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible depuis le lien : <https://sve.sirap.fr/> .

Le pétitionnaire aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite, à la mairie de Saint-Dizier-Masbaraud.

Ce nouveau service est financé par la transformation numérique des collectivités territoriales du programme de France Relance.



INFOS PRATIQUES

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF
CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC



Une **attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Le **recensement citoyen est obligatoire** pour toutes les personnes de nationalité française âgées de 16 à 25 ans. Cette formalité est indispensable pour avoir le **droit de se présenter au baccalauréat, au permis de conduire et tout concours ou examen public.**

Il permet en outre la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) par le Centre du Service National. Ainsi que l'**inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans** si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Les modalités pour se faire recenser dépendent de l'âge : si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents ; si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

La démarche s'effectue en se rendant à la mairie du domicile, si le jeune habite en France ou au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne).

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- Le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune concerné, ainsi que les mêmes éléments concernant ses parents,
- l'adresse de son domicile,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Il faudra également fournir les documents suivants :

- Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple),
- un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen !

INFOS PRATIQUES

RAM

Le Relais Petite Enfance Intercommunal

« AbracadaRam ! » intervient tous les jeudis des semaines impaires sur la commune de St Dizier Masbaraud.



Découverte des instruments de musique

Ouverts à tous les enfants, jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte « référent »

(Assistants maternelles, parents...) les accueils ont lieu à la salle des fêtes qui est alors aménagée pour recevoir petits et grands !

Des ateliers divers d'éveil et d'activités (bébé gym, éveil musical, activités manuelles...) sont proposés et permettent ainsi aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur et de se faire de « nouveau copains ! ». Les adultes quant à eux peuvent venir échanger et passer un bon moment avec les enfants.



Proposés et permettent ainsi aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur et de se faire de « nouveau copains ! ». Les adultes quant à eux peuvent venir échanger et passer un bon moment avec les enfants.

- Anne Fourmont secteur de Bourgneuf au 07.87.61.16.84
- Ou Céline secteur Ahun au 07.86.72.19.32



BEBEGYM avec l'UFOLEP



Le Relais Petite Enfance fonctionne les matins en ateliers d'animations (planning joint).

Les après-midis sont plutôt réservés à l'accompagnement administratif pour la recherche d'une Assistance Maternelle, l'embauche, la réalisation d'un contrat...

Pour les professionnelles Assistantes Maternelles, le Relais Petite Enfance les accompagne dans leurs démarches de professionnalisation (formation continue, informations professionnelles...)

Pour de plus amples renseignements, Assistantes Maternelles et parents peuvent contacter les animatrices :



Notre Mascotte au volant de notre voiture

AbracadaRam! Rem. 2021/2022

Le Relais Assistants Maternels accueille tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents et/ou d'un adulte (assistants maternelles, grands-parents,...) de 9h30 à 11h30.

Attention!
Nouveaux protocole sanitaire!
Inscription obligatoire.
15 enfants maximum.
Part de masque pour les adultes

Les Landes	La Méville, Moutier d'Ahun (semaines paires) Médiathèque Royale de Vézère (semaines impaires)
Les Mayes	St Pierre Chérignat (semaines paires) Montrocher (semaines impaires)
Les Mercelles	St Hilaire la Plaine (semaines paires) La Méville, Moutier d'Ahun (semaines impaires)
Les Joudes	St Marcel (semaines paires) St Dizier Masbaraud (semaines impaires)
Les Vendres	Bourgneuf Ahun

Abonnement 07 87 61 16 84 07 86 72 19 32

Le Relais Petite Enfance Intercommunal
Creuse Sud-Ouest
L'UFOLEP
La Méville

INFOS PRATIQUES



CENTRE HOSPITALIER BERNARD DESPLAS



Des services sans rendez-vous :

Un service de radiologie :

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h

Un accueil médical : (consultations médicales)

Ouvert 7j / 7j de 8h à 20h

Les prélèvements biologiques (prises de sang...) réalisés à l'accueil médical :

Du lundi au vendredi, de 8h à 13h30 et le samedi de 8h à 12h

La Pharmacie : possibilité pour les usagers de venir retirer les médicaments en rétrocession (médicaments réservés à l'Hôpital, non délivrés par les pharmacies de ville)

Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00

Des spécialités à votre disposition sur rendez-vous :

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	Dr. Mohammed EL FELLAH Un mercredi après-midi sur deux
DERMATOLOGIE	Dr. Jean Marie BONNETBLANC Un vendredi matin sur deux
CHIRURGIE VISCERALE	Dr. Stéphane THEYS Un mercredi après-midi sur deux
GYNECOLOGIE / OBSTETRIQUE	Dr. Géraldine ROUBI Le mardi
NEUROLOGIE	Dr. Ansoumane CONDET Le dernier jeudi matin de chaque mois
PNEUMOLOGIE	Dr. Helmy IBRAHIM Un jeudi après-midi sur deux
NUTRITION	Dr. Michel BUGEON Dr. Christophe SABOT
OPHTALMOLOGIE	Dr. Claude LAROUDIE Le jeudi
UROLOGIE	Dr. Mohamed GASSARA Un lundi après-midi sur deux
RHUMATOLOGIE	Dr. Jacques VAQUIER Un mardi matin sur deux
MEMOIRE (SUSPENDUE)	Dr. Josiane DEMARS / Mr VOLEPPE (Neuropsychologue)
SUIVI DE GROSSESSE / PREPARATION A L'ACCOUCHEMENT	Sages-femmes Le jeudi (prise de RDV : du lundi au vendredi de 9h à 17h au 05.55.51.70.01)

**Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, veuillez-vous adresser au
Secrétariat Médical, du lundi au vendredi, de 9h à 17h au 05.55.54.50.79.**

INFOS PRATIQUES



Information

Sensibilisation

Echanges



Maladies Vectorielles à Tiques

PERMANENCES

inscription obligatoire (places limitées)

par mail à: creuse@francelyme.fr

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud

Salle du Conseil

1 rue du Colombier

23400 Saint-Dizier-Masbaraud

les mardis

8 mars, 3 mai,

6 septembre

et 8 novembre 2022

de 15h à 17h



FRANCE
LYME
ASSOCIATION DE LUTTE
CONTRE LES MALADIES
VECTORIELLES À TIQUES

INFOS PRATIQUES



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

(PROGRAMME DEPARTEMENTAL EXPERIMENTAL 2021/2022)

la CREUSE
e Département

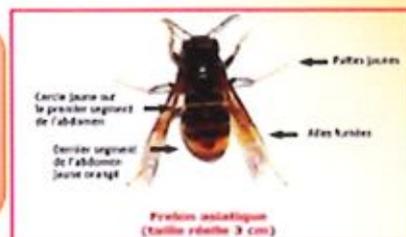


La prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina*) fait courir un risque aux populations et aux cheptels d'abeilles domestiques. Le syndicat apicole "l'Abelle Creusoise" et le Conseil départemental de la Creuse conjuguent leurs efforts en expérimentant sur les années 2021 et 2022 un programme de lutte fondé, entre-autres, sur un accompagnement financier en faveur de la destruction des nids actifs de cette espèce.



Accompagnement financier

1



Vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques en Creuse...

2

... vous contactez l'une des entreprises partenaires conventionnées figurant ci-dessous...

3

... vous acquittez la facture du prestataire qui y mentionne et déduit le montant de l'aide financière accordée conjointement par le CD23 et l'Abelle Creusoise...

4

... le prestataire est remboursé par l'Abelle Creusoise du montant de l'aide financière (voir note) qui vous a été accordée ...

Note : Le montant de l'aide accordée au titre du fonds départemental est fixé à 60% du coût TTC de la prestation de destruction (intervention et produits), les dépenses accessoires telles que les frais kilométriques ne sont pas éligibles.

Le montant maximum de l'aide susceptible d'être accordée pour la destruction d'un nid actif est fixé à 80€.

Cette aide financière sera accordée dans la limite des fonds financiers alloués conjointement par le Conseil Départemental de la Creuse et du syndicat apicole « L'Abelle Creusoise ».

Information : Vous retrouverez sur notre site <http://www.labellecreusoise.fr>

- la liste (mise à jour) des prestataires conventionnés,
- l'intégralité de la convention signée entre l'Abelle Creusoise et le Conseil départemental de la Creuse.

Liste des établissements conventionnés (consulter notre site pour la liste mise à jour) :

- Eric RIFFAUD - 05 55 62 97 76 (Busseau-sur-Creuse)
- DELTA GUEPES - 07 69 02 22 50 (Chénérailles)
- Alex PAYSAGE - 06 61 56 48 86 (Saint-Pardoux-Morteroles)
- FARAGO - 05 55 52 82 63 (Guéret)
- Serge NADAUD - 05 55 63 14 88 (La Souterraine)
- STOP GUEPES - 06 70 51 30 89 (Chambon-sur-Voueize)
- ARES-3D - 06 50 32 49 83 (Soumans)
- Ets BYE BUG DESINSECTISATION - 06 84 53 77 95 (Banize)

INFOS PRATIQUES

Horaires de l'Agence Postale

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30

Du lundi au vendredi 16h00 à 18h00

Fermée le samedi après-midi et le dimanche toute la journée



Horaires de l'Epicerie

Du lundi au samedi : 8h00 à 12h30 et 15h00 à 19h00

Dimanche 7h30 à 12h00

Bibliothèque

Elle est de nouveau pleinement ouverte et l'ensemble des services ont repris dans le respect de toutes les règles sanitaires.

Martine BORD vous accueille **tous les jeudis** avec nos fidèles bénévoles Mesdames GOUDARD Josiane et LABROUSSE Marie-Louise de **10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30**.



Mairie de Saint Dizier

- Horaires :

Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 9h00 à 12h00

- Téléphone : 05 55 64 40 30

Mairie de Masbaraud

- Horaires :

Lundi de 13h30 à 17h30

et tous les jours sur RDV

- Téléphone :

05 55 64 09 01

Page Facebook : Commune de Saint-Dizier-Masbaraud

